

Rapports et études

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Rapport annuel / Bibliothèque nationale suisse**

Band (Jahr): **80 (1993)**

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

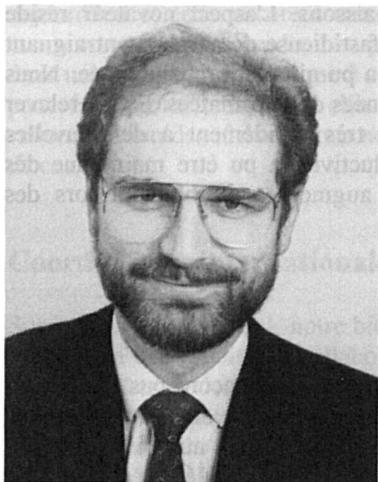
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

RAPPORTS ET ÉTUDES

REPRODUCED FROM THE
NATIONAL ARCHIVES AT COLLEGE PARK, MARYLAND



Jean-Frédéric Jauslin, directeur

1993 : L'ANNÉE DE LA MISE EN ŒUVRE

Le 18 décembre 1992, le vote unanime du Parlement en faveur de la réorganisation de la Bibliothèque nationale suisse a ouvert, dès les premiers jours de 1993, la voie aux travaux de réalisation. Une première tranche de crédits a été mise à notre disposition. Nous avons pu ainsi concrétiser les concepts que nous avions élaborés.

Informatisation

Sur le plan de l'informatisation tout d'abord, l'évaluation des systèmes proposés à la Bibliothèque nationale nous a conduits à retenir, parmi 21 propositions, l'offre présentée par la maison Hewlett-Packard en collaboration avec la société américaine VTLS Inc. associée à SWS, une petite entreprise suisse sise à Niederwangen. Ce choix a été ratifié le 13 avril 1993 par la cheffe de notre département, M^{me} Ruth Dreifuss. Très rapidement, nous avons installé un système de test afin de préparer la mise en production de cet outil. Définir des principes de catalogage a constitué le principal travail de cette phase. Le choix d'un format de catalogage américain, USMARC, reconnu *de facto* comme un standard international et conforme aux règles suisses de catalogage, nous a amenés à prendre des décisions délicates. Nous nous sommes efforcés de suivre une ligne cohérente avec les systèmes existants en Suisse tout en nous réservant des options simplificatrices dont l'avenir est prometteur. Nous pensons tout spécialement au problème du catalogage à niveau qui nous a donné quelques cheveux blancs. Le document que nous avons rédigé a été discuté avec des spécialistes du catalogage en Suisse afin que nous puissions nous rendre compte de l'impact que ces options pouvaient avoir sur les autres bibliothèques du pays. Ces discussions nous ont incités à corriger certains aspects de ce document de manière à tenir compte des remarques qui nous avaient été formulées.

Le 11 novembre 1993 représente une date qui marquera la vie de la Bibliothèque nationale suisse. Ce jour-là, nous avons officiellement abandonné la gestion manuelle de notre catalogage pour nous concentrer exclusivement sur le traitement informatisé de nos données. Cette date nous était impérativement fixée par les contraintes de production du premier numéro de la bibliographie nationale en 1994. Pour permettre la sortie de ce fascicule le 15 janvier 1994, il était nécessaire de disposer de notices préalablement enregistrées sur le système. Nous avons pu respecter cette échéance grâce à l'engagement extraordinaire de toutes les personnes concernées. Après de nombreuses péripéties, le démarrage s'est finalement effectué dans de bonnes conditions. Le premier fascicule 1994 du *Livre suisse* contient un nombre de notices équivalent

(environ 1000 enregistrements) à celui qu'on atteignait auparavant. Nous nous étions fixé comme objectif de produire un document en tout point semblable à celui que nous connaissons. L'aspect novateur réside essentiellement dans les techniques et les procédures de production. La fastidieuse démarche contraignant l'imprimeur à saisir les données et la Bibliothèque à relire les épreuves a pu ainsi être abandonnée. Nous sommes maintenant à même de fournir directement à l'imprimeur les données déjà formatées. Il faut relever que les collaborateurs de la Bibliothèque nationale ont dû se former très rapidement à de nouvelles techniques de travail. Il est fort réjouissant de constater que leur productivité a pu être maintenue dès l'introduction du système. Nous pouvons nous attendre à ce qu'elle augmente sensiblement lors des premières semaines de 1994.

Conversion des données

L'alimentation de notre base de données par les acquisitions courantes ne permet encore pas d'offrir un service optimal à nos utilisateurs. Comme nous prévoyons d'installer des postes de travail informatiques à l'intention de nos lecteurs dès l'été 1994, il est impératif qu'ils puissent accéder aisément aux références des quelque trois millions de documents que nous possédons. C'est pourquoi nous avons décidé de convertir sur support magnétique nos catalogues sur fiches de manière à garantir un accès unifié à l'ensemble de nos collections. Ce travail de très longue haleine ne pouvait pas être effectué par nos propres soins en raison du peu de ressources humaines à notre disposition. Nous avons donc mandaté une entreprise privée, spécialisée dans cette activité, pour effectuer la conversion de nos fichiers. Après la définition rigoureuse des procédures de travail et la mise au point du fonctionnement de cette tâche, nous avons reçu notre première livraison de données à la fin du mois de septembre. Celle-ci était assez modeste puisque seules 1900 notices nous sont ainsi parvenues. Toutefois, dès la fin du mois de décembre nous recevions quelque 80 000 enregistrements convertis durant le mois écoulé. Nos prévisions indiquent que les premiers mois de 1994 nous permettront de poursuivre ce travail au rythme d'environ 100 000 notices par mois. Cela nous permettra d'achever la conversion du premier catalogue (de 1951 à nos jours, soit à peu près 600 000 notices) jusqu'à la fin du mois de juin 1994. Nous poursuivrons ensuite cette opération avec les catalogues plus anciens pour parvenir à la conversion complète de nos notices bibliographiques à la fin de 1995.

Il est intéressant de relever que le coût de cette conversion dépasse largement les coûts d'investissement réalisés pour l'acquisition du matériel et du logiciel informatique. Nous avons là une preuve tangible de l'affirmation de M. Zehnder, professeur à l'École polytechnique fédérale de Zurich, qui précisait encore récemment que, lors d'un processus d'informatisation, les données méritent beaucoup plus d'attention que les outils mis en place pour les traiter. Ces derniers ont en effet une durée de vie beaucoup plus courte et leur valeur intrinsèque s'avère bien plus faible que l'information stockée sur support magnétique.

Coordination nationale

Lors de ses délibérations, la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national avait déposé un postulat demandant que la Bibliothèque nationale fût chargée de tâches de coordination en matière d'informatisation, sur le plan national comme sur le plan international. Lorsque M^{me} Ruth Dreifuss nous a donné son accord quant au système informatique que nous avions choisi pour notre bibliothèque, elle a également souhaité que l'on s'engageât sur un travail de coordination au niveau national. Les premières réflexions nous ont conduits à imaginer un réseau suisse de bibliothèques auquel pourraient se rattacher les divers systèmes de notre pays. En effet, plusieurs types de matériels et de logiciels fonctionnent déjà dans les bibliothèques suisses. Et à ce jour, ceux-ci sont peu compatibles entre eux... On doit par conséquent constater que les échanges de données sont peu nombreux ; cela implique évidemment une importante perte d'efficacité, et par conséquent une importante perte d'argent. Si l'on se place sur un plan purement technique, la façon la plus simple de réaliser un réseau consisterait à installer le même système dans toutes les bibliothèques du pays. Cette approche n'est toutefois pas applicable, car on ne saurait concevoir d'imposer en Suisse un système unique, fût-il informatique ! Cette option serait également peu satisfaisante du point de vue technologique. N'oublions pas que de longues années de travail seraient nécessaires à la mise en place d'un même système dans nos nombreuses bibliothèques. Il est fort probable que le système choisi ne correspondrait bientôt plus aux besoins réels après les quelque dix années nécessaires à cette implantation. On vivrait en outre un blocage sur le plan de l'évolution technologique totalement insatisfaisant, voire tout à fait dangereux pour la bonne gestion de nos institutions et surtout pour la qualité des prestations fournies à nos usagers. C'est pourquoi nous nous sommes orientés vers une conception

beaucoup plus ouverte en matière de coopération, postulant que les différents systèmes déjà installés aujourd'hui et ceux encore à venir devaient pouvoir collaborer sur des bases beaucoup plus larges. Nous avons constaté que bien d'autres pays étaient confrontés à la même situation et recherchaient des solutions dans une perspective identique à celle que nous avons en tête. Cela nous incite à penser que cette recherche peut être prometteuse, car elle correspond à notre vision fédéraliste tout en permettant une bonne rationalisation des tâches. Nous ne manquerons pas de nous atteler, durant l'année 1994, au développement de ce concept.

Coordination internationale

Sur le plan international, notre bibliothèque a poursuivi son travail de rapprochement. Quoique nous ayons perdu bien des espoirs de collaboration étroite à la fin de 1992 en raison du vote négatif sur l'EEE, nous avons pu obtenir des garanties concernant notre rôle dans le plan d'action pour les bibliothèques lancé par l'Union européenne. Afin de stimuler la synergie européenne, les responsables de l'Union ont contacté les pays membres du Conseil de l'Europe par le biais de la *Conference of European National Librarians* (CENL) à laquelle nous appartenons. Les 32 pays membres pourront ainsi être associés, sous diverses formes, aux programmes qui seront développés. Pour ce faire, la CENL a mis sur pied un « Forum de réflexions » présidé par la Grande Bretagne, et auquel participent la Finlande, la France, l'Allemagne, la Lituanie, les Pays-Bas, le Portugal et la Suisse. Des projets concrets ont déjà démarré à la fin de 1993, auxquels la Suisse est également associée. Nous espérons vivement pouvoir ainsi participer activement à la mise en place des réseaux d'informations et d'échanges qui ne manqueront pas d'être développés sur le plan européen.

Révision de l'organisation

A la fin de l'année 1992 déjà, il a fallu constater que l'organigramme de la Bibliothèque nationale, instauré le 12 octobre 1991, ne permettait plus de poursuivre de la meilleure façon les nombreuses activités qui se déroulaient en parallèle. Le manque d'efficacité et les tensions qui en résultaient nous ont obligés à revoir l'organisation et les structures de l'institution. Afin d'empoigner le problème avec objectivité, nous avons fait appel à un conseiller externe ; l'une de ses missions était de nous aider à définir une nouvelle structure de gestion. Plusieurs jours d'entretiens et de réflexions avec les principaux responsables de la Bibliothèque nationale ont été nécessaires pour trouver une forme capable d'améliorer notre façon de travailler. Nous avons pu ainsi mettre en place un nouvel organigramme et une organisation de projet beaucoup plus stricte. Les traits saillants de cette nouvelle structure sont les suivants ¹ :

- Séparation de l'organisation hiérarchique et de l'organisation de projet. Chaque collaborateur peut être libéré, pour une période donnée, de ses activités courantes pour participer à une phase de projet. Le projet de réorganisation n'apparaît plus dans l'organigramme officiel. ²
- Répartition de l'exploitation de la Bibliothèque nationale en deux sections distinctes, l'une consacrée à la gestion des collections, l'autre aux services à l'utilisateur. (Nous saisissons l'occasion de saluer l'entrée en fonction, au mois d'août 1993, de M. Jean-Marc Rod à la tête de cette dernière section.)
- Regroupement des collections spéciales, à savoir les Archives littéraires, le Cabinet des estampes et les fonds spéciaux.
- Introduction d'une section consacrée aux activités culturelles.
- Mise en place d'un secteur de planification et d'organisation intégrant l'informatique, la formation et d'autres tâches de gestion interne.

La structure élaborée au cours des premiers mois de l'année 1993 a été instaurée de façon provisoire dès le 1^{er} juillet 1993. Nous avons jugé nécessaire de voir quels étaient les impacts d'une telle restructuration avant de l'officialiser complètement. Après quatre mois de travail selon cette nouvelle organisation, nous avons réuni toutes les personnes concernées lors d'un séminaire de deux jours pour faire le bilan de l'opération. Celui-ci s'est avéré très positif. Seules quelques adaptations de détail ont été nécessaires. Nous avons ensuite engagé les démarches officielles de ratification du nouvel organigramme de la Bibliothèque nationale. Celles-ci n'étaient pas encore achevées à la fin de l'année 1993. Il nous est apparu cependant

1. Le lecteur trouvera l'organigramme de cette nouvelle organisation à la page 62 du présent rapport.

2. Pour tout renseignement relatif aux projets menés à la Bibliothèque nationale suisse dans le cadre de la nouvelle structure, voir pages 65 et suivantes.

judicieux de présenter cette organisation dans le *Rapport annuel 1993* plutôt que de faire état d'une structure officielle désormais obsolète.

Restriction du prêt

L'une des étapes délicates de l'année écoulée fut sans conteste l'introduction de nos nouvelles règles de prêt le 1^{er} octobre 1993. Depuis le début de notre réorganisation, nous avons affirmé vouloir octroyer une priorité identique à la conservation et à la mise à disposition de nos collections. Cette philosophie demeurera toujours quelque peu paradoxale tant que nous ne pourrons acquérir qu'un seul exemplaire de chaque *Helveticum*. Force nous a été de constater que la politique de prêt, qui jusqu'alors nous permettait d'envoyer par la poste des exemplaires uniques de nos collections, péchait par excès de libéralité. Après de longues discussions, nous avons choisi de restreindre le prêt en externe pour les documents datant de plus de cinquante ans. Or pour contrôler ce principe, il nous est nécessaire de disposer d'outils d'informatiques. Ceux-ci n'étant pas encore complètement rodés, nous avons opté pour une mesure transitoire supprimant le prêt externe des documents publiés avant 1951. L'état de nos collections nous dictait une action rapide. La situation de nos fonds est en effet fort préoccupante, car une très grande majorité d'entre eux sont fortement acides et risquent de subir des dégâts irrémédiables. A cela s'ajoute que les conditions climatiques de nos magasins ne sont de loin pas optimales. Il était donc nécessaire de prendre des mesures visant à protéger nos originaux. Il est bien entendu que nous ne souhaitons pas arrêter une politique restrictive en matière de prêt. Sont actuellement à l'étude des solutions visant à mettre à disposition non plus forcément les documents originaux mais l'information qu'ils contiennent. Nous espérons également pouvoir instaurer une politique de prêt mieux coordonnée avec nos consœurs cantonales qui se chargent elles aussi, et à leur échelon, de la conservation du patrimoine écrit. En un mot comme en cent, notre objectif est de pouvoir garantir que tout document catalogué se trouve encore quelque part en Suisse sous sa forme originale tout en maintenant un accès à l'information le plus optimal possible.

Les manifestations publiques

Différentes rencontres ont eu lieu dans nos locaux durant l'année écoulée. On trouvera le détail de ces activités aux pages 96-97 du présent rapport. Il est toutefois nécessaire de signaler que la Bibliothèque nationale et les Archives littéraires ne ménagent pas leurs efforts dans ce domaine. Nous souhaitons vivement faire mieux connaître notre institution et les services qu'elle propose. Pour ce faire, nous voulons interpeller un large public qui ne nous connaît pas encore. A l'évidence, les expositions représentent un très bon moyen d'atteindre cet objectif. Nous avons eu le plaisir de constater que le succès de ces manifestations avait dépassé nos espérances à plusieurs reprises.

Nous aimerions tout particulièrement mettre l'accent sur la présence de notre nouvelle cheffe de département, M^{me} Ruth Dreifuss, qui, le 5 avril déjà, venait nous rendre visite et faire connaissance avec les lieux. M^{me} Dreifuss nous a également fait le plaisir de choisir nos locaux pour y tenir sa conférence de presse après ses cent cinquante jours d'activité. Le 20 août 1993, une centaine de journalistes s'installaient dans notre salle de lecture, adaptée aux besoins de la circonstance, pour y suivre les explications de la nouvelle conseillère fédérale. La présentation officielle s'est poursuivie par un apéritif servi dans les jardins de la Bibliothèque. Et ce fut bien sûr l'occasion pour de nombreuses personnes de découvrir les charmes de notre site...

Le 15 octobre, une personnalité du monde des bibliothèques nous faisait le plaisir de sa visite : M. Dominique Jamet, président des Établissements publics de la Bibliothèque de France, venait nous parler de ses expériences dans le cadre du projet lancé par le président de la République française, M. François Mitterrand.

Enfin le 19 novembre, quelque 250 personnes venaient découvrir le grave problème de la conservation de notre patrimoine audiovisuel. Plusieurs personnalités, dont M^{me} Dreifuss, conseillère fédérale, M^{me} Rosmarie Simmen, conseillère aux États, M. Antonio Riva, directeur général de la SSR et M. Christoph Graf, directeur des Archives fédérales, exprimaient leurs préoccupations à ce sujet. Des ateliers de présentation des techniques de préservation avaient été aménagés à cet effet. Ils ont connu un très large succès.

Le bâtiment

La situation de nos locaux a déjà fait l'objet de plusieurs publications. Dès 1990, il est apparu évident que le projet de réorganisation devait prévoir une révision complète de notre installation tant sur le plan de l'organisation interne que sur celui des locaux de travail. Une première étape a été franchie durant l'été 1993 puisque nous avons déménagé une grande partie des bureaux. Nous avons pu nous installer dans un espace laissé vacant par le départ de la direction de l'Office fédéral des statistiques au mois de janvier 1993. Cette phase a permis de libérer un certain nombre de salles au rez-de-chaussée que nous avons destinées à la présentation d'expositions et de conférences.

Soulignons également que le Parlement a accepté le message des constructions fédérales contenant la première étape de construction des magasins souterrains ; la première pierre, encore symbolique, de la reconstruction de notre établissement a donc ainsi été posée. Dès le début de l'année 1994, nous pourrions donc entreprendre les travaux qui nous permettront de prendre possession, à la fin de l'année 1996, d'environ 70 km de rayonnages. Ce déplacement nous donnera l'occasion de revoir complètement l'organisation interne du bâtiment en vue de fournir de nouveaux services à notre public.

Nouvelle loi

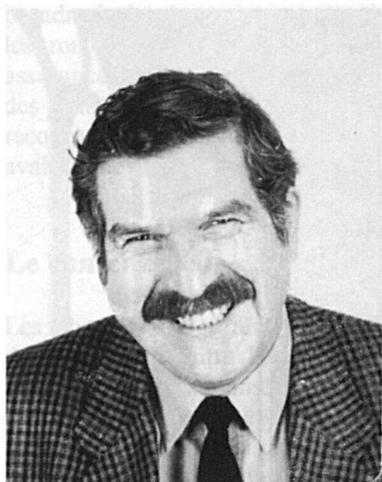
A la suite de la décision du Parlement, il était possible de mettre en vigueur la nouvelle loi qui devait remplacer celle de 1911. Il était cependant nécessaire d'observer un délai référendaire de 90 jours pour s'assurer qu'il n'y avait pas d'oppositions. Celui-ci a démarré dans le courant du mois de janvier 1993 et n'a été suivi d'aucune contestation jusqu'à la fin de ce délai probatoire. C'est donc par décret du Conseil fédéral que la nouvelle loi est entrée en vigueur le 1^{er} juin 1993. La loi ne s'assortit toutefois pas encore d'une ordonnance d'application. Sa rédaction nécessite une réflexion approfondie sur plusieurs points délicats.

En conclusion

L'année 1993 aura été marquée par plusieurs événements d'importance. On citera tout d'abord le changement à la tête du Département. Celui-ci s'est fait dans des circonstances qui pouvaient s'avérer difficiles pour la Bibliothèque nationale : nous nous trouvions en pleine phase de décision quant à notre système informatique et il était à craindre que l'arrivée d'un nouveau conseiller fédéral ne freine le processus de décision, et ce pour des raisons compréhensibles de prise en charge des dossiers. Nous avons eu le plaisir de constater qu'il n'en a rien été et que M^{me} Dreifuss s'est au contraire montrée très sensible à nos soucis.

Un second événement d'importance a marqué l'année 1993. Il s'agit de la décision du directeur de l'Office fédéral de la culture, M. Alfred Defago, de se démettre de ses fonctions pour poursuivre ses activités professionnelles en tant que secrétaire général du Département des affaires étrangères. Cette décision, compréhensible en soi, nous touchait de plein fouet puisque le directeur de l'Office avait engagé toute son énergie à soutenir nos travaux de réorganisation. Nous ne voudrions pas manquer l'occasion de le remercier pour le constant soutien qu'il nous a apporté. La vacance de son poste depuis le mois d'août jusqu'à la fin de l'année n'a heureusement pas trop perturbé nos travaux grâce aux efforts accomplis par le directeur suppléant, M. Hans-Rudolf Dörig que nous aimerions également remercier à cette occasion.

Comme on le voit, le processus de réorganisation de la Bibliothèque nationale est fortement engagé dans une phase de réalisation. De nombreux écueils ont pu être contournés. D'autres, plus importants peut-être, nous attendent encore. Nous constatons toutefois que l'esquisse que nous avons ébauchée de notre institution est en train de se préciser. Et c'est par la volonté et l'énergie de toutes les personnes qui croient à la justesse des modèles que nous avons élaborés que nous arriverons à nos fins. Le contexte économique nous est malheureusement très contraire. Combien il est difficile actuellement de songer à investir dans des tâches à long terme alors que chaque jour nous sommes confrontés à des décisions ayant une portée à très court terme... Nous devons toutefois être conscients que nous préparons notre institution aux échéances du troisième millénaire qui, vraisemblablement, sera placé sous le double signe de l'information et de la communication. Une bibliothèque nationale se doit de pouvoir relever ces défis.



Rätus Luck, vice-directeur

LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE FACE AUX CHAMBRES FÉDÉRALES, 1910/1911 ET 1992

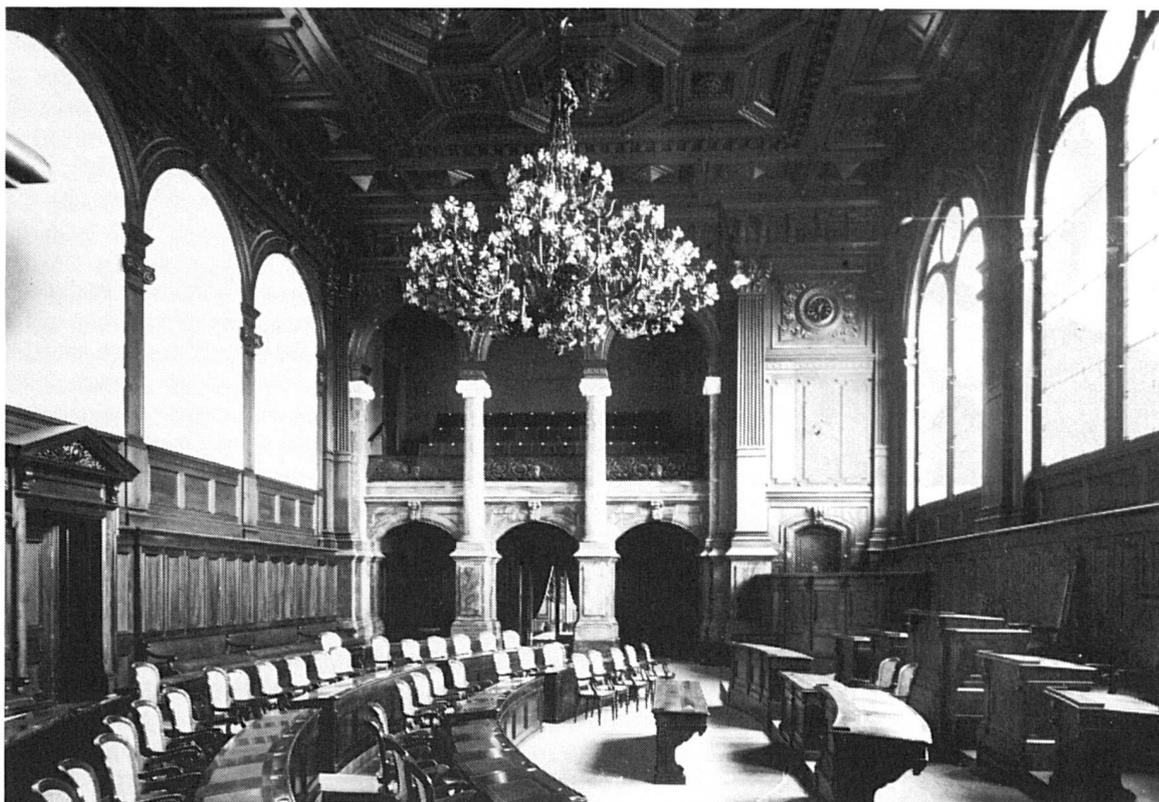
Depuis le 1^{er} juin 1993, la Bibliothèque nationale suisse œuvre selon la nouvelle loi en vigueur ; le décret de 1911 a fait son temps — enfin pas tout à fait, puisqu'il sert de thème au présent article qui tente de jeter un pont entre les débats parlementaires d'hier et ceux d'autrefois.

La procédure « navette » : un cas d'école

Le 30 mars 1910, le Conseil fédéral publiait un message à l'adresse de l'Assemblée fédérale sur la révision de l'arrêté fédéral « créant une Bibliothèque nationale » (FF 1910 II 327), qui en avait établi la création et les bases légales depuis 1894.¹ La publication de ce message s'imposait non seulement à cause du développement galopant qu'avait connu l'institution pendant ses quinze premières années, mais encore à cause de certains désaccords survenus entre la Commission de la Bibliothèque et celui qu'un conseiller aux États qualifiera plus tard de « bibliothécaire zélé et érudit, trop zélé sans doute et peu disposé à entendre raison » (qui démissionnera d'ailleurs en 1908). Il fallait donc revoir entièrement l'organisation de la Bibliothèque, la rémunération de son personnel, le statut et les attributions de sa commission, ainsi que ses rapports avec la Bibliothèque bourgeoise de Lucerne, qui avait alors pour mission de collectionner les *Helvetica* antérieurs à 1848 et recevait à cet effet un subside prélevé sur les crédits de la Bibliothèque nationale. La bourgeoisie de Lucerne aurait souhaité que la Confédération la prît entièrement à sa charge, mais le Conseil fédéral était resté sourd aux propositions de rachat ou de donation faites en 1897, en 1903 et en 1909, qui toutes prévoyaient, il est vrai, le maintien du siège et du mandat de l'institution lucernoise, et postulaient même implicitement le transfert de la Bibliothèque nationale à Lucerne.²

1. Cet article se fonde principalement sur le *Bulletin [sténographique] officiel de l'Assemblée nationale suisse*. Pour l'année 1991, il compte 420 pages pour le Conseil national et 250 pour le Conseil des Etats. En 1992, le nombre de pages s'élève respectivement à 2820 pour le Conseil national et 1370 pour le Conseil des Etats. Ces chiffres ne sont qu'un reflet de l'évolution du travail des Chambres entre 1910 et 1992. En 1910-1911, celles-ci se confrontaient à des questions qui n'étaient pourtant pas moins graves (réforme administrative, ordonnance de la troupe, loi fédérale sur l'assurance accident et maladie, politique des étrangers, élection proportionnelle au Conseil national) que celles qui ont fait leur menu en 1992 (Eurolex, traité EEE, chômage, achat d'avions, assainissement des dépenses fédérales). Pour faciliter la lecture, nous ne mentionnons pas les coupures dans les citations, dont on peut trouver le texte intégral dans le *Bulletin*.

2. Sur l'histoire, la problématique et finalement la dissolution de ce contrat, voir : Ursula BAUMANN, *Die Bürgerbibliothek Luzern als Sammelstelle für Althelvetica, 1894-1951*, travail de diplôme BBS, Lucerne, 1990.



La salle du Conseil des États en 1911, telle qu'elle se présentait avant d'accueillir la fresque d'Albert Welti et de Wilhelm Balmer.

Le message de 1910 fut présenté d'abord au Conseil des États, lequel, après l'avoir examiné point par point dans sa séance du 26 octobre 1910, refusa d'entrer en discussion. La majorité du Conseil ne se laissa pas impressionner par les dépenses élevées qu'impliquerait la reprise de la Bibliothèque bourgeoise de Lucerne et invita le Conseil fédéral à considérer à nouveau l'offre des Lucernois et à examiner en outre s'il ne serait pas possible de créer, à la place du catalogue des *Helvetica* prévu par l'arrêté du 28 juin 1894, et que l'établissement n'avait pas encore entrepris, un catalogue collectif suisse, ou tout au moins de soutenir l'établissement d'un tel catalogue si cette entreprise était assumée par des tiers. Cette suggestion émanait de l'Association des bibliothécaires suisses.

Le dossier commença ensuite son va-et-vient entre les deux Chambres.³ En 1910, la Commission du Conseil national décida de recommander à la Chambre d'entrer en matière sur le projet du Conseil fédéral et de s'opposer à la poursuite des négociations avec la Bibliothèque bourgeoise de Lucerne. La plupart des conseillers nationaux jugeaient qu'il n'était pas raisonnable de transférer la Bibliothèque nationale de Berne, ville universitaire et fédérale, à Lucerne. L'opération, d'ailleurs, n'était pas de nature à apporter un avantage économique à la ville de Lucerne. Comme l'affirmait Max de Diesbach, rapporteur de la Commission et directeur de la Bibliothèque cantonale et universitaire de Fribourg, « les personnes qui fréquentent les bibliothèques n'apportent pas beaucoup d'argent ni au Kursaal, ni aux grands hôtels, et les sacrifices que s'imposerait la ville de Lucerne ne seraient ainsi pas d'un rapport très appréciable ». Selon Ulrich Meister, rapporteur de langue allemande au Conseil national, il était du devoir du Parlement, par respect pour la Suisse et sa culture, d'entrer en matière sur le message du Conseil fédéral et d'en débattre sans retard : « La Bibliothèque nationale est, avec le Musée national, un monument qui témoigne fièrement de la santé

3. Sur les rapports entre le Conseil national et le Conseil des États, voir : Annemarie HUBER-HOTZ, « Das Zweikammersystem — Anspruch und Wirklichkeit », in Madeleine BOVEY LECHNER, Martin GRAF, Annemarie HUBER-HOTZ, *Das Parlament — « Oberste Gewalt des Bundes » ? Le Parlement - « Autorité suprême de la Confédération » ? Il Parlamento — « Potere supremo della Confederazione » ?*, plaquette de l'Assemblée nationale pour les 700 ans de la Confédération publiée par les Services parlementaires sur mandat des présidents du Conseil national et du Conseil des États, Berne et Stuttgart, 1991, pp. 165-182 — Laurent TRIVELLI, *Le bicaméralisme*, Lausanne, 1975. Voir aussi les initiatives parlementaires pour l'abolition ou la modification du Conseil des États, traitées en 1992 par le Conseil national.

spirituelle de ce pays et de sa saine force créative. Si exigü que soit le territoire de ce pays, nous pouvons prendre à témoins ces monuments, tels que nous les voyons aujourd'hui, et, je veux l'espérer, tels que nous les trouverons encore demain, pour dire : quand des tâches culturelles sont en jeu, la petite Suisse peut avec assurance se placer au premier rang des nations qui ouvrent les voies de la civilisation. » Même le Conseil des États ne pouvait faire bon marché de tels arguments : il entra en matière les 6 et 7 juin 1911, sur la recommandation de sa commission. Tous étaient dès lors d'accord : il fallait mettre fin à l'« anarchie » qui avait régné jusq' alors.

Le contenu de la révision

Les Chambres joignirent donc leurs voix à celles des historiens et des bibliothécaires pour juger la division des collections entre la Bibliothèque nationale et la Bibliothèque bourgeoise peu cohérente — car, en matière de publications, 1848 marque non pas une limite entre un « avant » et un « après », mais plutôt l'aboutissement d'une évolution et la transition entre deux époques. Et pourtant, cette division des tâches fut maintenue. Le Conseil national trouva néanmoins une formulation propre à relativiser de manière élégante cette division par trop rigide : il proposa d'écrire que la Bibliothèque nationale aurait pour but de collectionner « de préférence » les *Helvetica* postérieurs à 1848. Cette souplesse ne devait pourtant pas ouvrir la porte à toutes les libertés. Comme le disait le conseiller national bâlois Speiser : « Celui qui a été atteint par la passion du collectionneur sait que cette passion ne connaît pas de frein... » Soucieux de maintenir les activités de collection dans des limites raisonnables, le Conseil des États formula en outre un critère qualitatif : la Bibliothèque nationale devait recueillir les imprimés parus en Suisse pour autant qu'ils présentent « un intérêt pour la culture générale du pays ».

À l'appui du relèvement des classes de traitement des bibliothécaires, dont personne ne contestait la nécessité, Max de Diesbach tint sur le rôle des bibliothécaires dans la société des propos qui mériteraient d'être relus aujourd'hui : « Il devient nécessaire, résuma-t-il, de mettre le traitement des bibliothécaires en rapport avec les exigences que l'on a à leur égard. » Un autre aspect des débats parlementaires de l'époque vaut d'être rappelé ici, car il éclaire la mission actuelle de la Bibliothèque nationale. Il concerne d'une part les subsides pour l'acquisition d'*Helvetica* par d'autres bibliothèques (qui seront inscrits à l'article 8 de la loi) et, d'autre part, la mission de « conservation » de la Bibliothèque (qui sera ancrée dans l'article premier, relatif aux buts de la Bibliothèque nationale).⁴ Ici aussi, les parlementaires ont repris à leur compte une recommandation de l'Association des bibliothécaires suisses qui se résumait à ceci : « La Bibliothèque nationale est une institution de collection à caractère scientifique dont l'activité doit être utile à nos contemporains mais aussi aux générations futures. » En réponse à une intervention du chef de département Schobinger, qui voulait s'assurer que l'article 8 ne pourrait s'appliquer qu'à l'acquisition de collections formant un tout ou de bibliothèques entières, le rapporteur de la Commission précisa encore ceci : « Non, je pense également, sous cette disposition, à l'acquisition d'un manuscrit précieux. Il ne s'agit pas de la Bibliothèque nationale, mais des bibliothèques cantonales ; or actuellement la Bibliothèque de Zurich peut, par exemple, acquérir un manuscrit du XIII^e siècle pour empêcher qu'il ne parte à l'étranger. Même si ce manuscrit coûte dix mille, vingt mille ou même cent mille francs. Si une bibliothèque cantonale de Zurich ou de Genève souhait acheter une telle œuvre isolée et comptait obtenir une contribution fédérale, j'aimerais être certain que l'interprétation de Monsieur le Conseiller fédéral Schobinger ne l'exclut pas. »

La Commission de la Bibliothèque, qui avait été jusque-là dominée par les Bernois, fut élargie à neuf membres et sa composition fut rendue plus représentative sur le plan linguistique autant que professionnel. Pour « éviter tout antagonisme préjudiciable à l'idée nationale », il fallait que les « différentes régions du pays et les langues nationales » y fussent équitablement représentées. On prit soin de réserver un siège à la Bibliothèque bourgeoise de Lucerne et un autre à l'Association des bibliothécaires suisses. Ces remaniements semblèrent « opportuns » à une époque où « l'institution bibliothécaire, instrument par excellence du progrès intellectuel, suscitait un intérêt croissant dans tous les groupes de la population ».

4. La question du respect de la volonté du législateur dans l'interprétation des textes législatifs est en fait un problème controversé (cf. David JENNY, « Der Einfluss des Rechtsetzers auf das weitere Schicksal seiner Erlasse : Bemerkungen zur subjektiv-historischen Auslegung », in : *Le Parlement...*, op. cit., pp. 125-141). A lire les Chambres elles-mêmes, elles semblent juger que les précisions etc. développées durant l'élaboration et les débats parlementaires peuvent contribuer à l'interprétation ultérieure, et doivent donc être considérées comme « faisant partie du matériel » (cf. *Bulletin officiel du Conseil national*, 1992, p. 15, *Bulletin officiel du Conseil des États*, 1992, p. 937 ; AB N 1992, p. 283 : « Je tiens encore à préciser, pour le procès-verbal et pour l'histoire... »). En ce qui concerne la Bibliothèque nationale, si les débats parlementaires et préparatoires de 1992 peuvent contribuer à éclairer la loi qui définit ses tâches, il serait actuellement utile de les consulter pour la rédaction de l'ordonnance.

L'ouvrage législatif : une mécanique de précision

La question de la répartition des pouvoirs entre la Commission et la direction de la Bibliothèque nationale ne fit pas d'emblée l'unanimité des deux Chambres. Les divergences portèrent sur les articles 9 à 12, où sont définis les rapports hiérarchiques entre le directeur, la Commission et le Département de l'intérieur. Le 7 juin 1911, le rapporteur Heer s'adressa au Conseil des États en ces termes :

La présidence de la Commission du National m'a adressé hier des reproches au sujet des modifications, ma foi assez nombreuses, et quelquefois d'ordre purement rédactionnel, que nous avons apportées au texte du Conseil national. On nous accuse de nous être comportés en maîtres d'école. J'y réponds de la manière suivante. Dans son texte, le Conseil national cite d'abord le Département de l'intérieur, puis le directeur, le sous-directeur, et ainsi de suite jusqu'au concierge de la Bibliothèque, et ne cite qu'après la Commission. Nous pensons pour notre part qu'il est plus logique de parler d'abord du département, qui chapeaute le tout, ensuite de la Commission, qui a une fonction de direction supérieure, et enfin des fonctionnaires, du haut en bas de l'échelle.



Le livre — les parlementaires l'avaient constamment sous les yeux au Palais fédéral, tandis qu'ils débattaient de l'avenir de la Bibliothèque nationale. Ici, le *Savant* de Natale Albisetti (attique côté sud), tout entouré d'échafaudages pour mieux être dépassé, comme la loi sur la Bibliothèque nationale...

À propos de l'article 12, Heer fit observer ceci :

Nous avons une fois de plus joué les maîtres d'école, mais il fallait apporter un peu plus de logique dans cette matière. Dans le texte du Conseil national on lit : Le Conseil fédéral fixe par voie d'ordonnance 1. les obligations et les compétences de la Commission et de la direction, et 2. l'organisation et l'administration de la Bibliothèque. Nous disons qu'il faut inverser cet ordre, car l'organisation de la Bibliothèque a priorité sur le reste. Le point de départ, c'est la Bibliothèque nationale, et c'est parce qu'il y a une Bibliothèque nationale qu'il y a une Commission de la Bibliothèque. Le fait premier n'est pas la Commission mais la Bibliothèque, car la Bibliothèque nationale n'est pas là pour la Commission, c'est la Commission qui est là pour la Bibliothèque nationale. Nos propositions de modification, loin d'être des finasseries, correspondent aux faits.

Le Conseil national suivit, mais ne s'abstint pas de quelques commentaires :

Au début juin, le Conseil des États, ayant examiné longuement le texte de Conseil national, l'a approuvé presque en entier. Toutefois, cédant au besoin d'en améliorer la rédaction, il a cru bon d'en remanier presque tous les articles. Plusieurs chemins mènent à Rome : fidèle à ce dicton, la Commission s'est résolue à suivre la voie qu'a empruntée le Conseil des États. Elle approuve donc, à peu d'exceptions près, les formulations de ce Conseil.

Mais le problème ne se limitait pas à des questions de forme ou de technique juridique : l'intention du Conseil des États était manifestement de renforcer la position de la Commission, alors que la Chambre du peuple voulait en circonscrire clairement les tâches (budget, programme d'activité, rapport annuel, etc.) afin de rendre le directeur « pleinement conscient de ses responsabilités ». Aussi refusa-t-elle une variante du Conseil des États qui subordonnait explicitement le directeur à la Commission. On compta sur l'ordonnance pour « détailler ces textes à la lumière des expériences faites et conformément aux intérêts de la Bibliothèque ». Le Conseil des États ne changea plus rien à la répartition des compétences, mais déclara qu'il appartiendrait « au Conseil fédéral de délimiter dans l'ordonnance les compétences respectives de la direction et de la Commission. Nous voulons croire que le Département de l'intérieur rédigera cette ordonnance très bientôt et en des termes très clairs. »

Épilogue

Il se fit en moins d'une année. L'ordonnance prit effet le 16 septembre 1912. Peu après, le 9 janvier 1913, fut constituée la Commission de la Bibliothèque, qui comptait neuf membres. Il fallut un peu plus de temps pour satisfaire le postulat relatif au « catalogue collectif », auquel les deux Chambres avaient pourtant attaché beaucoup de prix. Un prototype en fut présenté à l'Exposition nationale de 1914, mais il fallut attendre la session de décembre 1927 pour que l'Assemblée fédérale vote les crédits supplémentaires nécessaires à sa réalisation. Ces crédits furent inscrits au budget de 1928.

Quatre générations plus tard...

Le Conseil fédéral, dans son rapport de gestion de 1911, s'était réjoui des heureuses perspectives de développement qui s'ouvraient à la Bibliothèque nationale lors de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi. Son optimisme se révéla justifié : les collections s'étoffèrent, les effectifs du personnel progressèrent en conséquence, de nouveaux instruments bibliographiques furent créés, et en 1931 la Bibliothèque emménagea dans un bâtiment flambant neuf. C'est dans les années septante que les choses commencèrent à se gâter. La BN resta à l'écart des progrès techniques survenus alors dans le secteur de l'information et de la communication, et ne fut plus de taille à maîtriser le flot sans cesse croissant des « entrées ». En 1911, Gottfried Heer avait ouvert les débats du Conseil des États par ces mots : « Si vous considérez la masse de papier imprimé qui s'entasse en cinq jours sur les pupitres de ce Conseil, si vous considérez les liasses de journaux que vous recevez chaque jour et leur amoncellement de mois en mois, alors vous aurez une idée des montagnes de papier que notre Bibliothèque nationale doit engranger à notre époque, qui mériterait d'être appelée l'âge du papier. » En 1992, le président de la Commission du Conseil national s'exprima en des termes presque identiques : « Des torrents d'informations nous submergent, chacun peut le constater au vu des piles de papier qui nous arrivent tous les jours. Or nous savons par notre expérience quotidienne combien il est difficile de classer et de gérer une telle quantité de documents. » L'« âge du papier » semble avoir encore de beaux jours devant lui... de même que l'âge des médias électroniques qui a commencé depuis longtemps. L'écart qui s'est creusé entre la Bibliothèque nationale et les autres grandes bibliothèques suisses a modifié les rapports de force, a suscité des regroupements nouveaux, et fait naître des exigences inédites. Une réorganisation et une restructuration en profondeur de l'institution nationale s'imposa donc avec de plus en plus de force et d'urgence.

Le rattachement de la Bibliothèque nationale à l'Office fédéral de la culture permit de débloquer la situation. Rattachée à « sa racine logique et naturelle », selon l'expression de Flavio Cotti, l'institution prit un nouveau départ. Son nouveau directeur aborda les problèmes d'un regard neuf et développa un programme global de réorganisation, dont la mise en œuvre commença immédiatement. Un message au Parlement et un nouveau projet de loi fournirent les fondements juridiques du projet. Le message fut deux fois plus long que celui de 1910 ; la loi, avec ses dix-sept articles, est aussi maigre et concise que l'ancienne.



... et l'hommage d'Antonio Barzaghi-Cattaneo à Rousseau et Pestalozzi (Salle des pas perdus).

Les grands objectifs

Les Chambres ont examiné le projet du Conseil fédéral avec un intérêt certain. « Il est réjouissant de constater que le Conseil national s'est penché pendant une heure et dix minutes sur son sort », dira Flavio Cotti. Devant le Conseil des États il put constater que « non seulement l'entrée en matière n'est pas contestée, mais qu'elle est même proposée avec conviction, voire avec enthousiasme ». Bien plus nettement qu'en 1910/1911, l'idée de la Bibliothèque nationale s'est associée dans l'esprit des parlementaires d'aujourd'hui à celle de « manifestation de notre identité nationale », de « cohésion culturelle », de son « rôle important d'intégration pour notre pays » — chose naturelle pour une institution chargée de « recueillir et gérer les informations provenant de toutes les aires culturelles et linguistiques du pays ». Le double mandat de la BN consiste, « sous le signe de l'Europe et dans un esprit d'ouverture sur l'extérieur », à préserver d'une part la spécificité et l'identité du pays, et à réunir d'autre part les livres et documents propres à faire connaître cette spécificité et cette identité à l'étranger. La Bibliothèque nationale est « un canal essentiel de diffusion d'informations sur notre pays à l'étranger ».

Tâches anciennes et nouvelles

Les objectifs de la réorganisation, tels qu'ils ont été exposés dans le message, et dont les commissions ont pu mesurer l'urgence et le bien-fondé, ont été approuvés par les Chambres : il s'agit de transformer et d'agrandir l'institution pour en faire un centre d'information, d'échange et de conseil efficace et facilement accessible aux publics suisse et étranger. La mission de la Bibliothèque a été étendue, dans une perspective d'avenir, à « tous les supports que l'évolution des sciences et des techniques a mis et mettra à disposition ». Mais les Chambres ont jugé opportun — notamment pour des raisons financières — de formuler certaines réserves et de fixer certaines règles en matière de coopération et de division du travail avec d'autres institutions. De vieilles questions ont refait surface : ne faudrait-il pas établir une séparation entre documents « importants » et documents « mineurs » ? La Bibliothèque ne devrait-elle pas avoir « le courage d'accepter des lacunes » dans ses collections ? À noter, sur ce point, qu'aux termes de la loi le Conseil fédéral peut exclure certains documents ou certaines catégories de documents du mandat de la Bibliothèque.

Une question analogue s'est posée à propos de la politique d'acquisition des Archives littéraires suisses, dont la ligne de conduite a été définie par la formule « être large dans l'interprétation de la " vie culturelle et intellectuelle " et restreint dans la définition de l'importance nationale ».

Les deux Chambres ont jugé important de rendre les collections aisément accessibles aux lecteurs. D'où l'article 5, qui est là « pour marquer jusque dans la loi, et non seulement dans un règlement, le caractère de bibliothèque publique de la Bibliothèque nationale, qui est au service également des personnes privées ». Comme l'a dit une conseillère nationale :

Le saut de nos bonnes vieilles bibliothèques dans l'âge de l'informatique risque de faire disparaître des services précieux qui leur sont traditionnellement attachés. Si l'on n'y prend pas garde, il pourrait arriver, par exemple, que des salles de lecture, des bureaux de prêt, des guichets d'information soient sacrifiés au progrès. Il faut à tout prix l'éviter. Tous ces éléments qui contribuent au confort des usagers doivent être préservés. Il ne faut pas aller trop loin dans la modernité. Veillons à ce qu'un excès de rationalisation ne vienne pas déshumaniser nos bibliothèques.

L'une des prestations essentielles de la Bibliothèque nationale résidera à l'avenir dans la fonction de coordination du réseau suisse des bibliothèques. Il lui appartient en ce domaine de « mener un travail de pionnier afin que, pas à pas, une harmonisation et une compatibilité totale se fassent jour entre les bibliothèques et entre leurs systèmes informatiques ». Ici les Chambres avaient conscience de s'aventurer en terrain miné. Cette mission de la Bibliothèque est formulée en des termes très prudents à l'article 9 du projet de loi (devenu l'article 10). De même, le postulat de la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national précise en des termes très mesurés, à propos de l'acquisition par la BN d'un système de gestion informatisé, qu'il faut « tenir compte des normes internationales et tendre vers une compatibilité aussi bonne que possible avec les autres bibliothèques », autrement dit tendre vers une « Bibliothèque suisse » tout en tenant compte des « énormes investissements déjà réalisés ».

Mais on entendit s'élever sur cette question des voix plus radicales : « Je vous demande instamment d'aller dans le sens de la modernisation, et aussi de suivre une ligne claire et rigoureuse ; je vous le demande au nom de nos finances, car nous n'avons pas de crédits à gaspiller. » « Si la Confédération devait s'apercevoir qu'elle ne peut mettre en place un système cohérent qu'en faisant pression sur les cantons universitaires, alors cette pression serait tout à fait justifiée. Ce serait une erreur de choisir à la hâte et par force une solution qui ne serait pas en tout point convaincante. Le texte de loi proposé est suffisamment souple pour qu'il n'y ait aucune raison de le rejeter ou d'hésiter à l'adopter, même si la controverse n'est pas encore réglée. » Flavio Cotti a résumé la question ainsi devant la Chambre du peuple : « Il ne saurait en aucun cas être question d'un *diktat* provenant de la Confédération. Le dialogue est absolument nécessaire. Mais, sur la base de cette philosophie du dialogue, il faut tout de même arriver à une solution qui permette d'éviter si possible à l'avenir la dispersion navrante qui s'est produite dans le passé. » Position qu'il confirma devant le Conseil des États : « Je l'ai déjà dit au Conseil national, et je le répète ici, il n'y aura pas de *diktat* de la part de la Confédération, mais je dois en même temps faire appel à la volonté de collaboration et à la compréhension de tous ceux qui sont appelés à participer aux choix informatiques qui seront faits dans le futur. »

Les moyens et les buts

Quel allait être le prix « à payer aujourd'hui et dans les prochaines années pour corriger les effets d'une négligence de plusieurs années » ? De combien les coûts de fonctionnement de la BN allaient-ils augmenter ? Que faudrait-il investir pour transformer les locaux de la Bibliothèque en une véritable « maison de la culture » ? Pour le savoir, les parlementaires n'avaient qu'à feuilleter le message. Ils savaient que s'ils acceptaient aujourd'hui le projet de réorganisation, il leur faudrait plus tard confirmer leur décision en votant les crédits nécessaires. « Il serait dangereux, et à coup sûr démotivant, de dire généreusement *oui* maintenant, puis d'adopter, au moment de payer, une politique étroitement restrictive. » Ici aussi, des avis sceptiques et réservés ne manquèrent pas de s'exprimer : « Dans le domaine de la culture, il nous faut avoir le courage de fixer des priorités en nous inspirant de cette belle parole de Matthias Claudius : « Soigne ton corps, mais pas comme si c'était ton âme. »

Un moyen d'améliorer la situation de la Bibliothèque nationale serait d'instaurer le dépôt légal au plan national. Un postulat demandant au Conseil fédéral d'étudier la question sous l'angle juridique fut accepté sans réserve par les deux Conseils. Lors d'une visite de la Bibliothèque, les commissaires ont pu constater les difficultés que connaît l'institution en matière d'acquisitions. « Nous avons pu nous convaincre, dira une conseillère nationale, que les bibliothécaires doivent souvent faire preuve de véritables talents de détective

pour se procurer les livres qu'ils ont pour mission de collectionner. Nous pensons que c'est là une situation coûteuse, un travail improductif. » Le rapporteur de langue française au National fit remarquer pour sa part qu'« il serait bon qu'une disposition légale fixe de manière précise la nature et les conditions du dépôt des livres et des autres imprimés, mais plus encore le dépôt des informations concernant la Suisse conservées sur des supports autres que le papier. C'est sans doute pour ces dernières catégories de documents que le dépôt légal entraînerait des améliorations significatives par rapport à ce qui se fait aujourd'hui ».

La magie du verbe

Si l'on compare, même superficiellement, la rhétorique dont usaient les parlementaires en 1910/1911 et celle dont ils usent aujourd'hui, on observe que les débats sont en général plus animés, et peut-être aussi plus agressifs, aujourd'hui qu'au début du siècle. Applaudissements, agitation, hilarité, étaient alors choses nettement moins fréquentes que de nos jours. Il était plus rare à l'époque de voir des députés se laisser aller à des querelles personnelles ou à des propos offensants.⁵



Difficile à envisager sans les livres : *La Sagesse*, d'Antonio Barzaghi-Cattaneo (Salle des pas perdus). Sur les deux médaillons enchâssés dans son siège, une citation de Salluste (*De Bello Jugurthino* 10, 10): CONCORD[IA RES PARVAE] CRESCUNT [DI]SCORDIA MAXIMAE DI[LABUNTUR]: C'est par l'unité que croît le petit état, et par la discorde que disparaît le plus grand.

5. Urs MARTI, « Wörter sind noch keine Politik », in *Zwei Kammern — ein Parlament. Ursprung und Funktion des schweizerischen Zweikammersystems*, Frauenfeld, 1990, pp. 83-89; Paul STADLIN, « Parlament kommt von parlare », in Paul SATDLIN (éd.), *Die Parlamente der schweizerischen Kantone - Les Parlements des cantons suisses - I Parlamenti dei cantoni svizzeri*, Zoug, 1990, pp. 45-53; Jürg DÜBLIN, *Die Anfänge der Schweizerischen Bundesversammlung. Untersuchungen zur politischen Praxis der eidgenössischen Räte in den zwei ersten Legislaturperioden (1848-1854)*, Berne, 1978, pp. 28-44. Düblin souligne cependant que les débats de l'Assemblée nationale n'étaient nullement détendus à l'origine, et ont même conduit parfois à des défis en duels qui ont réellement eu lieu.

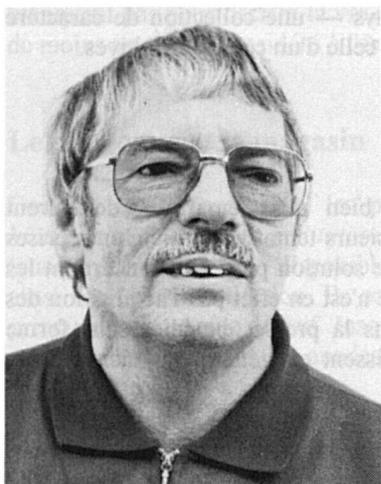
Autre fait frappant en 1992 : la participation active du chef du département aux débats. Contrairement à Ruchet et Schobinger, ses prédécesseurs du début du siècle, Flavio Cotti a défendu son projet avec force et conviction.

En un siècle, la langue des parlementaires est devenue plus personnelle et plus imagée — mais chaque époque a eu des orateurs puissants. De tout temps on a su, pour étayer son opinion, recourir aux citations. C'est peut-être même devenu un tic chez certains parlementaires actuels.

Certains orateurs semblent apporter grand soin à la préparation de leur discours : « La Bibliothèque nationale suisse fait l'objet depuis plusieurs années d'une négligence coupable. Comment a-t-on pu en arriver là ? où sont les responsables ? Cet établissement, jadis première bibliothèque du pays, n'est plus en mesure de remplir correctement sa mission. Elle menace même, si on la laisse s'enfoncer plus avant dans la médiocrité, d'y sombrer définitivement (...) ». Voici des phrases construites avec une certaine maîtrise, et qui, en peu de mots, résumant l'essentiel.

L'objet des débats — en l'occurrence l'archaïsme de la Bibliothèque nationale — a inspiré aux orateurs des métaphores et des comparaisons qui ont fini par envahir la rhétorique parlementaire. Ainsi plusieurs députés ont vu des similitudes entre l'histoire de la Bibliothèque nationale et celle de la civilisation — l'« antiquité de la Terre », comme disait le professeur Kuckuck au Félix Krull de Thomas Mann : les conditions qui règnent à la Bibliothèque nationale sont « dignes de l'âge de la pierre » ; la Bibliothèque doit faire le saut « de l'âge de la pierre à l'époque post-moderne » ; elle doit passer « sinon de l'âge de la pierre taillée, du moins de l'âge du bronze moyen au XX^e siècle ». La métaphore du sommeil s'est tout naturellement imposée : si la Bibliothèque nationale a manqué le virage de l'informatique, c'est qu'elle s'était « endormie » ; « longtemps la Bibliothèque nationale a dormi en silence, sans attirer l'attention » ; « si la Bibliothèque nationale a joué un peu le rôle de la Belle au Bois dormant, d'autres dans ce pays n'ont pas dormi ces derniers temps ».

La bienveillance des parlementaires à l'égard de la Bibliothèque nationale, leur souci de lui assurer un bel avenir, s'est abondamment exprimée au cours des débats. Le ton des députés s'est souvent fait paternel, voire maternel. On parlait de « notre Bibliothèque nationale », « *unsere Landesbibliothek* ». On comprend dès lors qu'ils n'aient pas voulu donner un nouveau nom à cet enfant chéri dont ils préparaient l'avenir, de crainte sans doute d'altérer son être le plus intime : « Nous avons quelque peu hésité entre l'actuel *Landesbibliothek* et *Nationalbibliothek*. Le second conviendrait mieux aux relations internationales que le premier, qui a un caractère provincial pour les Allemands et les Autrichiens. Finalement, la tradition et le sentiment l'ont emporté sur la hiérarchie des sens ». Autrement dit : « La *Landesbibliothek* n'est pas une *Nationalbibliothek* comme dans d'autres pays. Elle n'a pas les allures pompeuses des autres bibliothèques nationales, elle n'a rien d'aristocratique. Et il est bon qu'il en soit ainsi. Elle est à l'image du peuple de ce pays, et porte donc bien son nom. Elle est une *Landesbibliothek*, ni plus ni moins. » Un point c'est tout.



Josef Kamer, responsable du service des périodiques

LES PÉRIODIQUES À LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE SUISSE

Le mandat

Le service des périodiques de la Bibliothèques nationale a pour mandat de recueillir, mettre en valeur et conserver l'ensemble des écrits périodiques suisses ou qui concernent la Suisse. Ce mandat est clair, même s'il n'est pas sans malice. Le 8^e *Rapport annuel de la Bibliothèque nationale*, pour les années 1903-1904, soulevait déjà le problème : une bibliothèque doit-elle vraiment tout collectionner ? Oui, car tel est bien son rôle :

Tout le monde a le droit de chercher dans une bibliothèque ce qui l'intéresse, et dans les domaines les plus divers, et personne n'est autorisé à exclure de la Bibliothèque nationale un document imprimé suisse, sous prétexte qu'il n'a aucune valeur. Car personne ne peut dire aujourd'hui ce qui sera important, selon la façon dont on le considérera, d'ici à dix, vingt ou cinquante ans.

Le 30^e *Rapport annuel* (celui de l'année 1930) cite le fait que « chaque exemplaire de telle ou telle feuille de chou, méprisée et pourtant conservée à la Bibliothèque nationale, est d'autant plus précieux qu'il est le plus souvent le dernier de son genre récupéré avant sa disparition ». Le service des périodiques a maintenu ce principe jusqu'à nos jours.

Certains bulletins paroissiaux constituent toutefois une exception : publiés chez le même éditeur, de présentation identique et portant le même titre principal, ils ne consacrent que leur dernière page à des informations locales différentes. La Bibliothèque nationale, dans ce cas, fait confiance aux archives paroissiales. Les bulletins de certaines organisations économiques posent des problèmes analogues : leurs pages régionales ne contiennent en général que quelques annonces de ventes promotionnelles ou de manifestations locales. Tout comme pour les bulletins ecclésiastiques, ces journaux destinés à la clientèle ne sont conservés que sous la forme d'un exemplaire choisi.

Le problème se présente sous une forme totalement différente pour ce qui concerne les regroupements de journaux — une forme qui se répand de nos jours — dont seules les pages régionales diffèrent. Or précisément, l'ampleur et le contenu de ces pages régionales conservent une valeur qui nous force à collectionner la totalité de ces éditions. La collection des périodiques de la Bibliothèque nationale se distingue considérablement de celles des bibliothèques universitaires. Les arts, les sciences et les techniques n'y ont pas la priorité. Les bulletins de groupes politiques marginaux, de sectes religieuses, de diverses associations sportives, les journaux d'entreprises ou les revues de jeunes sont tout aussi soigneusement

archivés les uns que les autres. En bref, notre section des périodiques est le miroir de la vie qui s'est déroulée, se déroule et se déroulera encore au fil des ans dans notre pays — une collection de caractère national, dont la forme s'apparente à la fois à celle d'une bibliothèque et à celle d'un centre d'archives.

Les acquisitions

Il n'est pas toujours facile d'acquérir de nouveaux périodiques et bien des démarches demeurent infructueuses. Dans ce domaine, le dépôt légal n'existe pas non plus. Plusieurs tentatives ont été entreprises dans ce sens mais n'ont encore jamais abouti. Il y aurait tout au plus une solution partielle, concernant les grands périodiques ; mais comment toucher les petits éditeurs privés ? Ce n'est en effet pas l'acquisition des grands périodiques qui pose les plus grosses difficultés. Annoncés dans la presse, expédiés sous forme d'exemplaires d'essai, ils sont aisément accessibles. Les éditeurs connaissent en général les tâches de la Bibliothèque nationale et lui envoient spontanément leurs exemplaires.

Le plus gros du travail consiste à se procurer les petits bulletins, qui doivent d'abord être dénichés. Malgré d'excellentes sources d'information et relations avec les autres institutions officielles, nombreux sont ceux qui passent entre les mailles du filet. Nos ancêtres bibliothécaires étaient déjà conscients du problème. Le 7^e *Rapport annuel* (année 1902) constate : « Un gros effort est requis pour compléter les périodiques, effort qui rencontre d'énormes difficultés et absorbe aussi de gros moyens financiers ». Un pourcentage élevé de nos demandes ne reçoit aucune réponse à la première lettre. On objecte souvent qu'on ne veut pas fournir ces bulletins à la Bibliothèque nationale parce qu'ils sont de caractère trop privé ou qu'ils n'ont pas leur place dans une bibliothèque publique. Les éditeurs de ces périodiques redoutent parfois que des regards inquisiteurs ne viennent ensuite fureter dans leurs affaires. Les milieux politiques marginaux s'en réfèrent à l'affaire des fiches de l'« État-fouineur ». Certaines revues d'informations économiques préfèrent abonner les éventuels intéressés à leur produit, plutôt que d'en expédier gratuitement un exemplaire chez nous. Dans certains cas même, les éditeurs, qui confondent la Bibliothèque nationale avec un mécène, nous présentent de copieuses factures. Notre dilemme consiste finalement en ceci que nous devrions tout collectionner, mais que nous n'avons aucun moyen légal de réaliser cet objectif, et cela sans parler des limites de notre budget et de notre propre capacité à convaincre.

Dans l'ensemble pourtant, la majorité des éditeurs de périodiques comprennent les missions d'une bibliothèque nationale. Ils nous envoient leurs produits, à titre gracieux ou avec un rabais, suivant leur situation financière, sinon au prix normal de l'abonnement. Beaucoup accordent sans doute un certain prix à voir leur activité — quel qu'en soit le niveau — classée quelque part et donc, en un certain sens, vouée à l'éternité.

La gestion

Les journaux comme les revues, notamment les petits bulletins, sont rapidement épuisés. Il faut donc contrôler de près l'entrée des livraisons. Pour les revues, ce contrôle est effectué par un fichier alphabétique où de petits « cavaliers » multicolores désignent la périodicité réelle d'une revue et indiquent quand est paru le dernier numéro. Tout comme pour les acquisitions, les petites revues sont celles qui nous causent le plus de soucis. Il suffit que le rédacteur soit malade ou quitte la revue, que les ressources financières soient à marée basse ou que l'heure soit aux restrictions budgétaires, pour qu'une revue ne nous soit plus adressée, ou alors de manière sporadique, pour qu'elle modifie sa présentation ou, bien souvent, qu'elle change carrément de nom. Nos bulletins et petits périodiques ne meurent pas volontiers. Ils suivent une cure d'amaigrissement et ne brillent plus autant qu'aux beaux jours, trahissant les vicissitudes des années grasses et des années maigres et reflétant assez bien, en somme, le climat ambiant.

Les périodiques qui entrent à la Bibliothèque nationale sont déposés provisoirement dans des casiers. À intervalle régulier, suivant l'épaisseur du bulletin, ces casiers sont vidés, et revues et journaux sont encore une fois contrôlés puis reliés. L'opération, mensuelle pour les grands journaux, peut ne se produire qu'après plusieurs années pour les petites revues. La reliure est effectuée par diverses entreprises extérieures à la Bibliothèque. Avant de leur être expédiées, les collections préparées sont enregistrées dans le catalogue des périodiques et reçoivent une cote.

Sélectionner, contrôler, inscrire, classer, assembler, compléter, réclamer, collationner : les termes ne manquent pas pour décrire la vie quotidienne du service des périodiques. Un travail manuel qui tend à être de moins en moins considéré à l'ère de l'informatique.

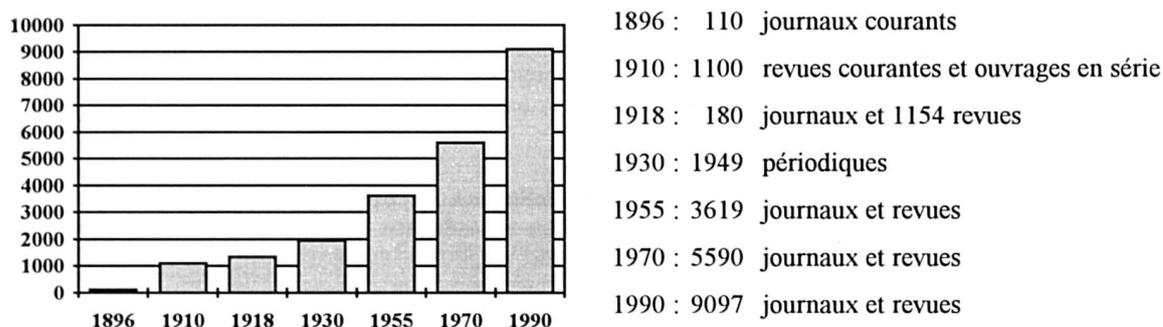
Le catalogue et le magasin

Comme les monographies, les périodiques sont répertoriés dans plusieurs catalogues : *Géographique*, *Matières* et *Sociétés et institutions*. Le catalogue des périodiques proprement dit regroupe en revanche la totalité des périodiques disponibles à la Bibliothèque nationale, classés par ordre alphabétique, reflétant ainsi l'état de la collection. Ils sont intercalés selon les règles « prussiennes ». Dans ce système, le mot principal joue un rôle décisif. Jusqu'à vers 1940, les fiches étaient manuscrites. Puis vint la machine à écrire, mais ce n'est que dans les années cinquante que les informations manuscrites furent dactylographiées par des chômeurs.

Dans les premières années de la Bibliothèque nationale, les périodiques étaient subdivisés en quelques groupes-matières et classés selon le même principe. Les revues scientifiques et médicales, par exemple, étaient cotées d'un R (jusqu'à 25 cm), d'un Rq (25-35 cm) ou d'un Rf (plus de 35 cm), les revues juridiques et artisanales recevaient un Q, un Qq ou un Qf. Le *numerus currens* n'était pas utilisé et les périodiques étaient archivés au magasin par ordre alphabétique. Les difficultés ne se sont pas fait attendre. Il fallait chaque fois créer un petit espace pour insérer par ordre alphabétique les nouveaux périodiques entre les titres déjà existants. Les changements de titre ou de format faisaient le reste. Ce n'est que depuis les années trente que les périodiques sont numérotés, cotés et inscrits dans le catalogue des périodiques. Ce nouveau système a été achevé en 1936, grâce encore à l'emploi de chômeurs.

Quelques chiffres

Dans les premiers rapports annuels de la Bibliothèque nationale, on ne trouve guère de chiffres sur le nombre des périodiques. Les notions de « revues » ou « périodiques » n'apparaissent presque pas. Mais voici tout de même un petit survol :



Tous ces périodiques ont besoin de place. Sur les 40 000 m de rayons de la Bibliothèque nationale, la moitié environ est occupée par les périodiques. Mais les exigences spatiales sont en fait bien supérieures : un mètre de journaux reliés requiert un volume supérieur à un mètre de livres ordinaires. Les 4000 m de journaux reliés, dont la majorité est stockée au sous-sol, augmentent chaque année de 80 m, soit 1600 nouveaux folios. Ce taux de croissance force à réfléchir au microfilmage. Certains journaux ou revues existent déjà sur microfilm ou microfiches. Mais a-t-on le droit de détruire l'original ? La question se pose d'autant plus que personne ne sait quand les bandes filmées commenceront à tomber en miettes... La réponse me paraît évidente.

L'index des périodiques

Sur la base de ses collections, la Bibliothèque nationale a constitué au fil des ans tout une série de répertoires de périodiques. Le premier est paru en 1917. La « 2^e édition revue et fortement augmentée » date de 1925. Des cahiers complémentaires à cette seconde édition ont été publiés de 1926 à 1932. De 1945 à 1952, le Schweizerische Vereinsortiment d'Olten a édité les éditions suivantes. Depuis 1951/1955, un *Répertoire des périodiques suisses* paraît tous les cinq ans, dont la dernière édition date de 1986/1990. Ce neuvième volume a été réalisé avec l'aide du système informatisé. Tous ces répertoires sont subdivisés en chapitres systématiques, classés par ordre alphabétique. La première édition de 1917 comportait 104 pages, pour le prix de 70 centimes, à l'époque. Elle contenait 1052 titres. La dernière édition de 1986/1990 recense 5463 titres. Et elle coûte un peu plus cher.



Marie-Christine Doffey, Elena Gretillat-Baila et Gina Reymond, rédaction RP

CCN ET ZDB : VISITES DE TRAVAIL DANS DEUX GRANDS CATALOGUES COLLECTIFS DE PÉRIODIQUES EUROPÉENS

Parmi les catalogues collectifs de publications en série européens, il y en a deux qui intéressent tout particulièrement la Suisse, d'une part parce qu'ils sont très importants de par leur taille, et d'autre part parce qu'ils sont implantés dans ses deux plus grands pays voisins et qu'ils nous sont de ce fait très proches, ne serait-ce que par la langue de travail : il s'agit du Catalogue collectif national des publications en série (CCN) français et de la Zeitschriftendatenbank zu Berlin (ZDB) allemande. La nouvelle équipe du Répertoire des périodiques étrangers dans les bibliothèques suisses (RP) souhaitait prendre rapidement contact avec les responsables de ces deux catalogues collectifs afin d'étudier et de comparer les structures et le fonctionnement du CCN et de la ZDB à ce qui se fait au RP, et ce en vue d'une éventuelle réorganisation de ce dernier.

Nous remercions les responsables et les collaborateurs du CCN et de la ZDB pour leur très grande disponibilité et la peine qu'ils se sont donnée pour répondre à nos nombreuses questions, en joignant, chaque fois qu'il était nécessaire, les documents aux explications orales.

Visite du CCN à Paris par Elena Gretillat-Baila, décembre 1992

Historique et responsabilités

Le Catalogue collectif national des publications en série (CCN) a été créé en 1983 à l'initiative de la Direction des bibliothèques, des musées et de l'information scientifique et technique (DBMIST) du Ministère de l'Éducation nationale. Il résulte de la réunion de trois catalogues collectifs : AGAPE (Application de la gestion automatisée aux périodiques), CPI (Catalogue des périodiques informatisés) et IPPEC (Inventaire permanent des périodiques étrangers en cours), auxquels participaient un grand nombre de bibliothèques françaises. Le CCN est financé par la Direction de la programmation et du développement universitaire, sous-direction des bibliothèques, qui assure sa tutelle administrative.

Fonctions

Sans négliger son important rôle de réservoir bibliographique, le CCN s'est donné comme fonction première de signaler avec la plus grande exhaustivité et le plus de précision possible les collections de périodiques des bibliothèques françaises, afin d'en faciliter l'accès tant aux utilisateurs finals qu'aux professionnels de la documentation. La fonction de catalogage partagé est également remplie. On peut parler du CCN comme d'une base de données bibliographique et factuelle dans la mesure où elle permet l'identification de titres tout en fournissant des informations sur les états de collections, les coordonnées et les formes d'accès des organismes participants (adresses, modalités de prêt, etc.). Toute bibliothèque peut adhérer au CCN. La seule condition qu'elle doit s'engager à remplir : mettre à disposition les documents qu'elle signale. Une convention dans laquelle sont stipulées les obligations réciproques des partenaires (adhérents et CCN) est signée.

Les différents fichiers

Trois fichiers composent la base de données du CCN :

- le fichier bibliographique ;
- le fichier des localisations ;
- le fichier des participants.

L'intégralité du fichier de l'ISDS (International Serials Data System), devenu entre temps l'ISSN, constitue le fichier bibliographique. Cependant, des notices du CCN peuvent côtoyer celles de l'ISSN, car bien souvent, les bibliothèques souscrivant un abonnement à un nouveau périodique annoncent rapidement cette information à leur centre régional qui, sur la base des documents fournis par la bibliothèque, créera un nouvel enregistrement. Ce dernier deviendra « notice CCN » temporairement, c'est-à-dire jusqu'au jour où le centre international ISSN validera cette notice en tenant compte des renseignements fournis par le centre national de l'ISSN du pays de publication du périodique. Alors, la « notice CCN » sera remplacée par la « notice ISSN ». En résumé, le fichier bibliographique est alimenté principalement et régulièrement (quatre fois par an) à partir de données fournies par le réseau de l'ISSN et partiellement par les bibliothèques.

Organisation du CCN

Elle est établie selon trois niveaux :

1. Le centre national est responsable de coordonner l'activité du réseau. Il s'occupe des aspects bibliothéconomiques (vérifications bibliographiques et catalographiques), techniques, commerciaux de la base de données ainsi que des relations publiques avec l'extérieur.
2. Les centres régionaux (34) s'occupent de la saisie des données locales pour les bibliothèques n'ayant pas d'accès direct en ligne et de l'enregistrement de tout nouveau titre de périodique. Ils gèrent également les données des bibliothèques de leur région (mise à jour des données, codification pour les nouveaux membres, etc.). Ils jouent un rôle de formateur auprès des nouveaux participants et d'intermédiaire entre le centre national et les participants pour les informations.
3. Les centres locaux, autrement dit les bibliothèques adhérant au CCN. Dans la mesure où les participants disposent d'un accès en ligne à la base de données, ils sont tenus de mettre à jour leurs états de collections, sinon de transmettre leurs données au centre régional qui les enregistrera pour eux.

Grâce à cette structure, l'alimentation se fait selon un mode d'organisation régionalisé pour la saisie des données et centralisé pour les contrôles.

Dans la pratique...

Les enregistrements sont créés, vérifiés, corrigés dans un fichier de travail propre à chaque centre régional, puis transférés dans un fichier intermédiaire commun à tous les centres régionaux. Pour améliorer la fonction de catalogage partagé, les données de ce fichier sont accessibles aux autres centres régionaux

jusqu'à leur mise à jour dans le CCN. Ce dernier transfère les données du fichier intermédiaire dans son fichier de travail, où sont corrigées puis validées les notices définitives.

Produits et accès

Les bibliothèques participantes peuvent obtenir de multiples produits extraits du CCN (bandes magnétiques pour les recharger dans leur système local, catalogue sur papier, microfiches, etc.). De plus, le CCN est accessible en ligne, sur Minitel et sur CD-ROM (Myriade). La base de données est chargée sur le Serveur universitaire national pour l'information scientifique et technique (SUNIST) et reste accessible en ligne en permanence tant pour l'interrogation que pour la gestion. La mise à jour des notices est hebdomadaire et interactive pour le fichier des localisations.

Visite de la ZDB à Berlin par Marie-Christine Doffey et Gina Reymond, mars 1993

Historique et responsabilités

La Zeitschriftendatenbank zu Berlin (ZDB) fut fondée au début des années septante, principalement pour assurer le catalogage partagé entre les bibliothèques scientifiques allemandes et secondairement pour servir à l'identification et à la localisation des périodiques. La ZDB est financée essentiellement par la Deutsche Forschungsgemeinschaft (DFG), avec la participation de l'État fédéral et des *Länder*. Plusieurs organes sont responsables de la base de données, notamment : le DBI (Deutsches Bibliotheksinstitut Berlin), la rédaction centrale à la Staatsbibliothek zu Berlin (Zentralredaktion Titel, ZRT), l'Arbeitsgemeinschaft der Datenbankteilnehmer, un comité-directeur, un groupe de travail de la GKD (Gesamtkörperschaftsdatei), ainsi que quelques autres. Contrairement au CCN, la ZDB ne collabore pas avec son centre national de l'ISSN : selon les responsables de la ZDB, une telle collaboration poserait plus de problèmes qu'elle n'en résoudrait (car les normes de description bibliographique ne concordent pas totalement).

Les différents fichiers

La ZDB consiste en plusieurs fichiers, dont les principaux sont :

- le fichier des titres ;
- le fichier des données locales ;
- le fichier des collectivités-auteurs ;
- le fichier des bibliothèques.

À la grande différence du RP suisse et du CCN français, les publications en série sont enregistrées en premier lieu dans la ZDB, laquelle renvoie ensuite les données aux bibliothèques respectives. Ainsi, les différentes bibliothèques participantes (isolées ou en réseaux) n'enregistrent dans leur système local que les monographies et attendent que la ZDB leur envoie leurs données concernant les périodiques pour les ajouter à leur catalogue local. Cette manière de faire garantit d'une part une mise à jour rapide de la ZDB, et d'autre part une grande homogénéité des différents catalogues locaux appliquant strictement les règles RAK, qualités d'autant plus essentielles que les publications en série en provenance de la ZDB doivent s'insérer parfaitement dans le catalogue local des monographies.

Produits fournis

Étant donné que l'enregistrement des titres dans la ZDB constitue le catalogue premier des différentes bibliothèques, celles-ci peuvent obtenir un grand nombre de produits de la part du DBI. De plus, la ZDB peut être consultée en ligne (logiciel GRIPS) avec des modules de recherche puissants ; le produit le plus répandu est toutefois le catalogue sur microfiches.

Alimentation de la ZDB

On distingue deux catégories de participants :

1. les participants directs (environ 75 en 1993) ;
2. les participants indirects (plus de 3000 en 1993).

Les participants directs peuvent créer des notices (et les corriger pendant une semaine) et enregistrer, modifier et détruire des états de collections. Il s'agit de grandes bibliothèques régionales avec du personnel spécialement affecté au travail rédactionnel à la ZDB. Les participants indirects transmettent leurs données pour qu'elles soient enregistrées soit à un participant direct régional, soit à la rédaction centrale à Berlin. La rédaction centrale à Berlin vérifie chaque semaine les nouveaux enregistrements. Elle traite les cas compliqués et assure la cohésion de la base de données. Elle est seule autorisée à toucher aux enregistrements bibliographiques existants, passé le délai de correction d'une semaine. Depuis peu de temps, des demandes de corrections peuvent être envoyées à la ZRT par messagerie électronique : ces demandes (plusieurs centaines par jour) sont traitées en priorité.

Conclusions

Les responsables tant du CCN que de la ZDB estiment que le catalogage de publications en série dans une grande base de données constitue une véritable spécialisation et pose des problèmes très différents de ceux que l'on peut rencontrer lors du catalogage de monographies. Le CCN autorise des participants locaux à enregistrer des données, mais il y a ensuite deux niveaux de contrôle : un régional, puis un national, les notices n'étant définitivement versées dans la base de données qu'après ce dernier contrôle. La ZDB n'autorise qu'un nombre limité (et spécialement formé) de participants à enregistrer leurs titres. Un contrôle est ensuite effectué par la rédaction centrale et les notices sont définitivement bloquées et ne peuvent plus être touchées que par la rédaction centrale. Les données locales peuvent en revanche être modifiées par les participants directs (toujours en nombre limité). Ces constatations nous confirment dans notre opinion qu'une base de données du type CCN, ZDB ou RP ne peut être alimentée que par un nombre restreint et spécialement formé de rédacteurs, sous peine de perdre en grande partie la cohérence indispensable à ce genre de catalogue.

Contrairement à la ZDB, les enregistrements au CCN et au RP ne constituent pas le catalogue original, premier, des bibliothèques participantes : celles-ci gèrent d'abord leur fichier local, puis annoncent leurs publications en série au catalogue collectif ; il s'agit donc de faire converger des annonces pas forcément identiques en une notice unique. Dans la ZDB par contre, l'enregistrement original se fait dans le catalogue collectif et est ensuite redistribué aux participants sous la forme de leur choix (papier, bande magnétique, etc.). Le problème de l'harmonisation des données ne se pose donc pas. De plus, en Allemagne une bibliothèque ne peut pas « oublier » d'annoncer ces titres au catalogue collectif puisqu'elle y enregistre (ou fait enregistrer) ces titres en premier lieu.

Le RP est le seul des trois catalogues mentionnés dans ce rapport à ne pas recenser les périodiques de manière exhaustive : le critère « titres étrangers — vivants après 1945 » existe toujours avec déjà quelques brèches, il est vrai, pour les titres biomédicaux, les titres suisses récents et prochainement les titres morts avant 1945. S'il semble souhaitable d'éliminer au plus vite de tels critères d'exclusion, les problèmes qui ne manqueront pas de se poser devront être résolus au préalable.

Les contacts établis avec le CCN et la ZDB (et qui pourront être élargis à d'autres pays) constituent pour nous un premier pas, car un projet tel que le RP ne peut pas ignorer ce qui se fait au plan international.

Tableau comparatif

	CCN (état novembre 1993)	ZDB (état septembre 1993)	RP (état décembre 1993)
Nombre de titres	244 254	700 000	122 250
Nombre de localisations	935 945	2 700 000	293 184
Nombre de participants	2 777	3 000	665

Account	Balance	Debit	Credit
1000	1000.00		
1001			
1002			
1003			
1004			
1005			
1006			
1007			
1008			
1009			
1010			
1011			
1012			
1013			
1014			
1015			
1016			
1017			
1018			
1019			
1020			
1021			
1022			
1023			
1024			
1025			
1026			
1027			
1028			
1029			
1030			
1031			
1032			
1033			
1034			
1035			
1036			
1037			
1038			
1039			
1040			
1041			
1042			
1043			
1044			
1045			
1046			
1047			
1048			
1049			
1050			
1051			
1052			
1053			
1054			
1055			
1056			
1057			
1058			
1059			
1060			
1061			
1062			
1063			
1064			
1065			
1066			
1067			
1068			
1069			
1070			
1071			
1072			
1073			
1074			
1075			
1076			
1077			
1078			
1079			
1080			
1081			
1082			
1083			
1084			
1085			
1086			
1087			
1088			
1089			
1090			
1091			
1092			
1093			
1094			
1095			
1096			
1097			
1098			
1099			
1100			
1101			
1102			
1103			
1104			
1105			
1106			
1107			
1108			
1109			
1110			
1111			
1112			
1113			
1114			
1115			
1116			
1117			
1118			
1119			
1120			
1121			
1122			
1123			
1124			
1125			
1126			
1127			
1128			
1129			
1130			
1131			
1132			
1133			
1134			
1135			
1136			
1137			
1138			
1139			
1140			
1141			
1142			
1143			
1144			
1145			
1146			
1147			
1148			
1149			
1150			
1151			
1152			
1153			
1154			
1155			
1156			
1157			
1158			
1159			
1160			
1161			
1162			
1163			
1164			
1165			
1166			
1167			
1168			
1169			
1170			
1171			
1172			
1173			
1174			
1175			
1176			
1177			
1178			
1179			
1180			
1181			
1182			
1183			
1184			
1185			
1186			
1187			
1188			
1189			
1190			
1191			
1192			
1193			
1194			
1195			
1196			
1197			
1198			
1199			
1200			
1201			
1202			
1203			
1204			
1205			
1206			
1207			
1208			
1209			
1210			
1211			
1212			
1213			
1214			
1215			
1216			
1217			
1218			
1219			
1220			
1221			
1222			
1223			
1224			
1225			
1226			
1227			
1228			
1229			
1230			
1231			
1232			
1233			
1234			
1235			
1236			
1237			
1238			
1239			
1240			
1241			
1242			
1243			
1244			
1245			
1246			
1247			
1248			
1249			
1250			
1251			
1252			
1253			
1254			
1255			
1256			
1257			
1258			
1259			
1260			
1261			
1262			
1263			
1264			
1265			
1266			
1267			
1268			
1269			
1270			
1271			
1272			
1273			
1274			
1275			
1276			
1277			
1278			
1279			
1280			
1281			
1282			
1283			
1284			
1285			
1286			
1287			
1288			
1289			
1290			
1291			
1292			
1293			
1294			
1295			
1296			
1297			
1298			
1299			
1300			
1301			
1302			
1303			
1304			
1305			
1306			
1307			
1308			
1309			
1310			
1311			
1312			
1313			
1314			
1315			
1316			
1317			
1318			
1319			
1320			
1321			
1322			
1323			
1324			
1325			
1326			
1327			
1328			
1329			
1330			
1331			
1332			
1333			
1334			
1335			
1336			
1337			
1338			
1339			
1340			
1341			
1342			
1343			
1344			
1345			
1346			
1347			
1348			
1349			
1350			
1351			
1352			
1353			
1354			
1355			
1356			
1357			
1358			
1359			
1360			
1361			
1362			
1363			
1364			
1365			
1366			
1367			
1368			
1369			
1370			
1371			
1372			
1373			
1374			
1375			
1376			
1377			
1378			
1379			
1380			
1381			
1382			
1383			
1384			
1385			
1386			
1387			
1388			
1389			
1390			
1391			
1392			
1393			
1394			
1395			
1396			
1397			
1398			
1399			
1400			
1401			
1402			
1403			
1404			
1405			
1406			
1407			
1408			
1409			
1410			
1411			
1412			
1413			
1414			
1415			
1416			
1417			
1418			
1419			
1420			
1421			
1422			
1423			
1424			
1425			
1426			
1427			
1428			
1429			
1430			
1431			
1432			
1433			
1434			
1435			
1436			
1437			
1438			
1439			
1440			
1441			
1442			
1443			
1444			
1445			
1446			
1447			
1448			
1449			
1450			
1451			
1452			
1453			
1454			
1455			
1456			
1457			
1458			
1459			
1460			
1461			
1462			
1463			
1464			
1465			
1466			
1467			
1468			
1469			
1470			
1471			
1472			
1473			
1474			
1475			
1476			
1477			
1478			
1479			
1480			
1481			
1482			
1483			
1484			
1485			
1486			
1487			
1488			



Peter Edwin Erismann, responsable des expositions et manifestations

**« EXPOSER, CE N'EST PAS SEULEMENT FAIRE VOIR DES OBJETS... »
 À PROPOS DES EXPOSITIONS DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE ET DES
 ARCHIVES LITTÉRAIRES SUISSES**

Exposer, ce n'est pas seulement faire voir des objets : une exposition, conformément au sens premier de ce mot, est une « mise à découvert », une mise à nu. À travers les objets exposés, c'est la personne de l'exposant qui se révèle, qui s'expose aux regards. Les expositions sont un peu comme des « natures mortes ». Si elles trouvent un écho parmi les visiteurs, c'est le signe qu'on a mis le doigt sur quelque chose d'important — et l'inverse est vrai aussi : si elles ne reçoivent pas d'écho, alors... Une exposition peut produire des champs de forces qui rendent visible ce qui, hors du musée, dans l'agitation quotidienne, reste diffus et non dit.

Alois LICHTENSTEINER, Museum für Gestaltung, Zurich

L'exposition est un instrument de communication que la Bibliothèque nationale et les Archives littéraires prennent très au sérieux, comme le prouvent les efforts qui ont été entrepris en ce domaine au cours des trois dernières années. Comme le prouve aussi le simple fait que la Bibliothèque nationale n'hésite pas, en matière d'expositions, à payer le prix du professionnalisme. Loin d'être une activité annexe de la Bibliothèque nationale, l'organisation d'expositions s'intègre parfaitement dans le nouveau profil que l'institution veut aujourd'hui se donner, celui d'un centre d'information voué à la conservation, à la mise en valeur et à la diffusion du savoir, et qui entend mettre en œuvre les technologies les plus modernes pour accomplir ces tâches.

C'est au XIX^e siècle que les expositions se sont imposées, à côté de la presse écrite, comme un important instrument de communication. Ce siècle de progrès technique a en effet voulu exhiber ses découvertes et les produits de son industrie dans des expositions nationales et des foires industrielles de grande envergure. À la même époque sont apparues les premiers « salons » ou expositions d'art. (...) Malgré l'invention de la radio et de la

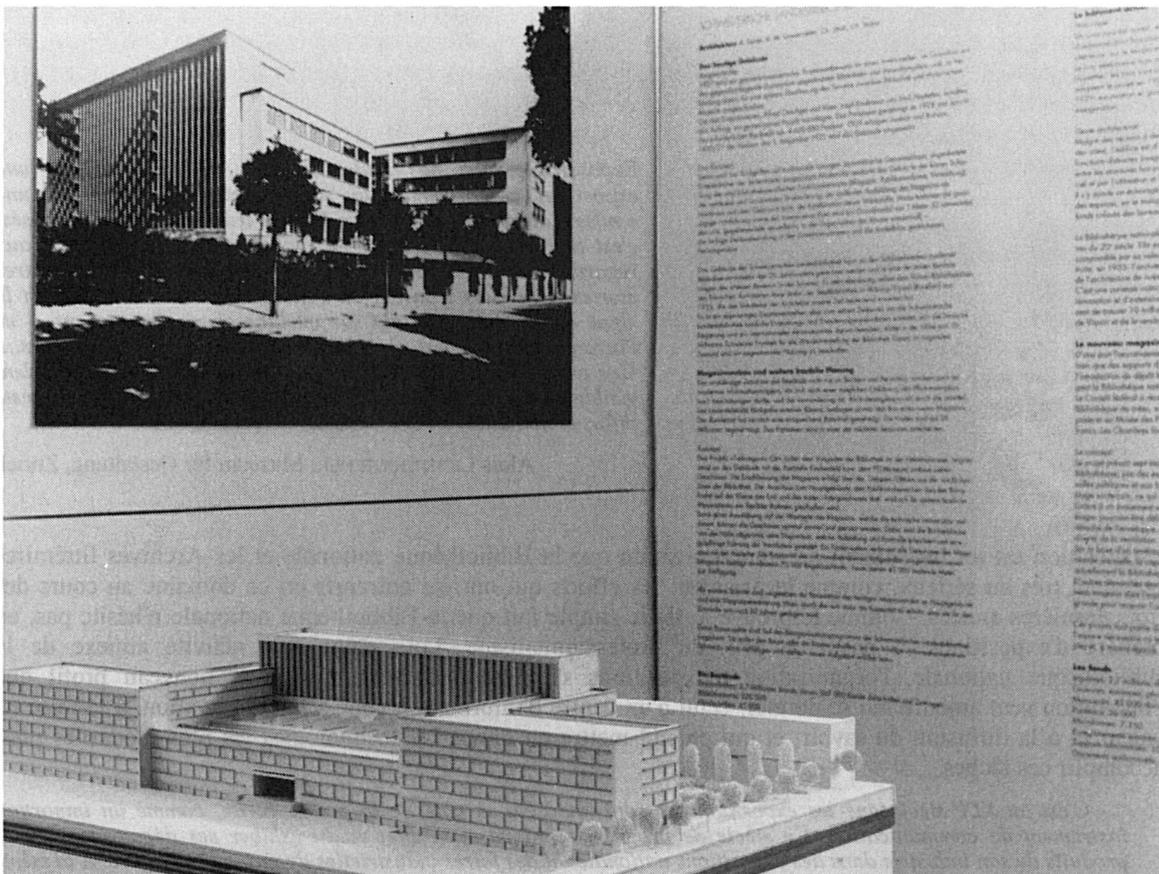
télévision, ces moyens modernes d'action sur les masses, les expositions ne semblent aujourd'hui nullement être dépassées. Plus que tout autre média de masse, l'exposition parvient à plonger le visiteur dans une certaine ambiance, elle parle simultanément à tous ses sens, et laisse en lui des impressions durables.

LUCIUS BURCKHARDT, *Die Kinder fressen ihre Revolution*, Cologne, 1985

Nous nous sommes efforcés ces trois dernières années d'explorer les formes et les possibilités de ce média, de l'expérimenter tant dans les espaces publics de la Bibliothèque nationale qu'en d'autres lieux (parfois à l'étranger), de le faire évoluer, de le varier et de l'améliorer sans cesse. La création des Archives littéraires nous a permis de tenter des expositions sur des thèmes littéraires. C'est dans ce domaine, comme on pouvait s'y attendre, que des ruptures avec les formes et les contenus d'exposition traditionnels se sont révélées inévitables.

L'architecture, les locaux

Le bâtiment de la Bibliothèque nationale date des années trente. Par son style, il appartient à l'école du *Neue Bauen*. Les deux grands corridors qui relient ses ailes est et ouest ont été conçus dès l'origine comme des zones d'expositions. On a songé dans les années soixante à aménager une salle d'exposition spéciale, mais l'idée a été abandonnée, concurrencée par un projet plus urgent d'agrandissement de la salle des catalogues. La fonction première d'un corridor n'est pas d'abriter des expositions. C'est d'abord un lieu de passage. Il a fallu en tenir compte lors de la préparation de nos expositions. Plutôt que de masquer l'espace architectural qui nous est imposé, nous avons généralement pris le parti de penser nos expositions en fonction de cet espace et de les y intégrer pleinement.



La maquette de la Bibliothèque nationale suisse à l'exposition *Le labyrinthe ordonné — Nouvelles bibliothèques et leurs architectures*.

Après que l'Office fédéral de la statistique eut quitté le bâtiment, au printemps 1993, les occupants des bureaux situés au sud des corridors (direction, secrétariat, catalogage, acquisitions) ont déménagé au premier étage, libérant provisoirement des espaces supplémentaires pour les expositions. Une équipe d'architectes étudie actuellement une réorganisation générale de l'occupation du bâtiment, qui aura des répercussions sur les espaces publics du rez-de-chaussée que nous utilisons. L'architecture de l'édifice, en particulier la configuration des corridors (éclairage zénithal, alignement régulier des piliers suivant la structure modulaire du bâtiment, sol en marbre, portes) limite fortement les possibilités d'exposition et n'autorise pratiquement que des concepts minimalistes qui respectent la simplicité et la sévérité du lieu. Les corridors sont éclairés par un double serpent fluorescent déroulé sur toute leur longueur et par une lumière du jour diffuse, tombant directement du plafond, ce qui ne facilite pas la présentation des objets et pose d'importants problèmes de conservation. Pour l'exposition *Joseph et Akhnaton — Thomas Mann et l'Égypte*, nous avons demandé à une équipe d'éclairagistes professionnels d'installer un éclairage entièrement artificiel. Le résultat a été étonnant : l'éclairage a totalement remodelé l'espace et créé une véritable atmosphère de musée dans le corridor et les salles annexes. L'expérience sera renouvelée pour la future exposition consacrée à Friedrich Dürrenmatt.



Aperçu de l'exposition *Joseph et Akhnaton — Thomas Mann et l'Égypte*.

La reprise de l'exposition *The Sister Republics* de la Bibliothèque du Congrès, à Washington, nous a donné l'occasion d'acquérir en quantité assez importante des équipements que nous louions auparavant. Cet équipement a fait ses preuves au cours des trois dernières années. Il offre une grande souplesse d'utilisation, il est esthétique et son coût a été vite amorti. Il a été réutilisé pour les expositions *Hermann Burger*, *The Sister Republics*, *Le Labyrinthe ordonné* et *Theo Frey* ainsi qu'au Salon du livre et de la presse de Genève (stand des Archives littéraires).

Les thèmes, le programme

Pour moi, le musée est un lieu où l'on crée des liens entre les choses, où l'on conserve et où l'on montre ce qu'il y a de plus fragile : les créations individuelles.

Harald SZEEMANN, *Museum der Obsessionen*, Berlin, 1981.

Les sujets de nos expositions doivent en principe être en rapport avec les activités de la Bibliothèque nationale et des Archives littéraires ; elles doivent toucher de près ou de loin la littérature ou la bibliothéconomie. Ainsi le veut une règle qui a été expressément formulée en 1991. Notre travail n'est donc pas comparable à celui d'une galerie d'exposition traditionnelle. Il n'est pas rare que des idées d'exposition nous soient inspirées par les bibliothécaires, les conservateurs et d'autres collaborateurs de l'institution. Nous mettons largement à profit nos propres collections (fonds des Archives littéraires, Cabinet des estampes, collections spéciales, Archives fédérales des monuments historiques). Les expositions peuvent toucher les domaines suivants : littérature, beaux-arts, art du livre, photographie, architecture, cartographie, problèmes bibliothéconomiques actuels tels que conservation et informatique, etc. L'essentiel est que l'exposition soit conçue dans un esprit ouvert et interdisciplinaire.

Les expositions peuvent également être montées en collaboration avec d'autres institutions (bibliothèques, musées, cercles littéraires). Elles résultent parfois d'initiatives extérieures. Nous sommes ouverts à toute proposition d'exposition et sommes prêts, si elles correspondent aux critères définis plus haut, à les intégrer dans notre programme annuel. Les capacités de la « maison » ne nous permettant pas de réaliser nous-mêmes tous nos projets, nous accordons une importance croissante à l'« achat » d'expositions. Collaborer avec d'autres institutions est d'ailleurs une expérience très fructueuse et stimulante, car elle nous ouvre à des idées et à des approches différentes.

En tant qu'institution nationale, la Bibliothèque prend très au sérieux sa mission de diffusion linguistique et culturelle. Toutes nos expositions sont réalisées en deux langues, généralement le français et l'allemand. Nous avons soin de compléter les expositions que nous empruntons à des tiers, lorsqu'elles ne sont pas bilingues, par une documentation dans l'autre langue. Cette pratique est très appréciée des visiteurs venus des différentes régions linguistiques du pays.

Un survol des expositions organisées l'année dernière montre que les thèmes ont été choisis dans un souci tout à la fois de variété et de cohérence. Les beaux-arts — qui sont présents dans notre Bibliothèque grâce au Cabinet des estampes — ont fait l'objet de deux expositions : *Ilona Wikland — Astrid Lindgren. Livres d'enfants* (dans le cadre des échanges culturels Suède-Suisse) et *Imre Reiner — San Bernardino*. Une exposition (sous l'égide de l'Office fédéral de la culture) a été consacrée à Theo Frey, et à travers lui à la photographie. La littérature a fourni le sujet de *Joseph et Akhnaton — Thomas Mann et l'Égypte*, présentation originale d'une œuvre littéraire sous l'angle de l'égyptologie. Enfin, la bibliothéconomie a eu sa place dans ce cycle d'expositions résolument interdisciplinaire, puisqu'une exposition a été consacrée, sous le titre *Le labyrinthe ordonné*, aux bibliothèques et à leur architecture.

Les Archives littéraires ont une nouvelle fois tenu un stand au Salon du livre à Genève. Thème : « La littérature romande aux Archives littéraires suisses ». L'exposition itinérante « *Parce que l'arène est antérieure au monde...* », consacrée aux romans de Hermann Burger, a achevé son parcours à la *Literaturhaus* de Vienne ; elle sera montée une dernière fois à Aarau en janvier 1995. *Wallenstein — Exposition consacrée à l'œuvre de Golo Mann* a été montrée dans le cadre baroque du Musée national à Zurich, qui était on ne peut mieux adapté à son thème.

Le public

Ces trois dernières années, nos expositions ont attiré un public nombreux et varié. Les visites étant entièrement libres, il n'a guère été possible d'établir à ce sujet de statistique. La tâche aurait été d'autant plus malaisée qu'une seule et même entrée donne accès à la Bibliothèque, aux bureaux de l'Office de la culture et à nos expositions. Nous nous sommes donc contentés, pour certaines de nos expositions, de tenir un livre d'or (à titre d'exemple, nous y avons recueilli 1188 signatures pour l'exposition sur Jean Rodolphe de Salis, et 687 pour celle consacrée à Hermann Burger). On peut mesurer l'intérêt du public pour nos expositions au

nombre de participants à nos visites guidées. Les visites guidées de *Joseph et Akhnaton*, conduites par un guide particulièrement compétent, ont été suivies en moyenne par 30 à 40 visiteurs. Nous envisageons à l'avenir d'institutionnaliser ces visites guidées et d'en faire une partie intégrante de toutes nos expositions.

Catalogues et documentation

Toute exposition devrait faire l'objet d'un dossier documentaire, ou mieux, d'un catalogue permettant aux visiteurs d'approfondir ou d'éclaircir après leur visite certains aspects de ce qui leur a été montré. Il importe en outre que chaque visiteur reçoive gratuitement, sous la forme d'un dépliant ou d'une feuille volante, une information générale sur l'exposition qu'il va voir. Nous ne disposons pas actuellement des moyens de rédiger et de publier de volumineux catalogues. Nous avons cherché ces trois dernières années à pallier cette lacune en proposant aux visiteurs de petits fascicules ou des notices explicatives (notamment pour les expositions Jean Rodolphe de Salis, Jacques Mercanton, Ulrich Becher et Wallenstein). Nous avons également envisagé et expérimenté diverses formes de coproduction avec des éditeurs (*Helvetia en images*, *Josef Viktor Widmann*, *Hermann Burger*, *The Sister Republics*, *Imre Reiner*, *Friedrich Dürrenmatt*). Vu les limites de nos capacités propres, la coproduction semble être la seule manière de répondre en ce domaine aux attentes du public. La question des catalogues et de la documentation mérite qu'on y consacre une étude approfondie, tant du point de vue de leur forme que du point de vue de leur contenu.

La publicité

La publicité fait partie intégrante de tout programme d'exposition. Une manifestation culturelle n'a de sens que si elle est correctement annoncée au public. Nous envoyons pour chaque exposition de 1500 à 3000 invitations, accompagnées d'une formule d'inscription, à des personnes dont nous avons l'adresse sur fichier informatique. Environ dix pour cent d'entre elles y répondent. De 50 à 250 personnes viennent au vernissage de nos expositions. Quatre fois, nous avons été honorés de la présence d'un conseiller fédéral (ouverture des ALS, vernissages de Jean Rodolphe de Salis, Hermann Burger et Wallenstein). Nous nous flattons du fait que nos vernissages ont beaucoup de succès et qu'ils sont désormais assez prisés dans le monde culturel bernois, voire national.

Nos expositions sont annoncées par voie d'affiches dans différentes villes de Suisse. Cette forme de publicité, relativement bon marché, efficace et esthétique, nous paraît bien adaptée pour des manifestations culturelles, quand bien même ses effets sont difficilement mesurables. Nous recevons beaucoup de visiteurs individuels, ce qui nous fortifie dans notre intention de poursuivre nos opérations d'affichage, soit pour annoncer une exposition, soit pour la rappeler au public. Des affiches sont également envoyées à des institutions culturelles, bibliothèques, musées, librairies ou autres. Naturellement, nous en confions la réalisation à des professionnels, afin d'en garantir la qualité. Les excellents graphistes avec lesquels nous avons travaillé ont produit pour nous de très belles affiches. Nous nous abstenons toutefois d'annoncer nos expositions dans la presse, car ce mode de publicité, au regard de son coût, nous paraît moins probant.

Échos dans la presse

Nous ne nous sommes pas livrés à une étude statistique des articles que la presse a consacrés à nos expositions et manifestations publiques. Nous constatons que les réactions des médias à notre travail ont quasiment toujours été bonnes, voire très bonnes. Ce qui ne veut pas dire que toutes nos expositions n'aient reçu que des louanges. Nos expositions littéraires, notamment, n'ont pas manqué d'être critiquées. Il est juste néanmoins de souligner à ce propos qu'une exposition obéit à des règles propres, qui ne sont pas celles de la critique littéraire, et qu'elle doit par conséquent être jugée selon des critères différents. Les quelques articles très favorables qui nous ont été consacrés par des journalistes qui, tout en conservant leur esprit critique, ont fait l'effort de bien comprendre notre propos, nous ont encouragés à poursuivre sur la voie où nous nous sommes engagés. La plupart de nos expositions ont été commentées dans la presse régionale (*Der Bund* et *Die Berner Zeitung*) ainsi que dans la *Neue Zürcher Zeitung* et les *Luzerner Neuste Nachrichten*. En Suisse romande, le *Nouveau Quotidien* et le *Journal de Genève* ont été très attentifs à nos activités. Nous avons eu moins d'écho dans le *Tages-Anzeiger* et la *Basler Zeitung*. Les communiqués d'agences consacrés à nos expositions ont été repris par de nombreux journaux régionaux.

Perspectives

Une partie du programme d'exposition de ces prochaines années est déjà établi. Il comprendra en 1994 un grand projet consacré à Friedrich Dürrenmatt, une exposition sur les femmes écrivains suisses alémaniques de 1750 à 1945, une exposition sur le peintre Alfred Hofkunst. En 1995, la célébration du 100^e anniversaire de la Bibliothèque nationale donnera lieu à une grande exposition. Il nous faudra parallèlement réfléchir à la place qui sera donnée aux activités d'exposition et aux manifestations publiques dans le cadre de la réorganisation globale des locaux de la Bibliothèque. Avec ses aspects d'infrastructure, d'éclairage, d'architecture, d'organisation, la question ne manque pas de complexité.

En matière d'expositions, ce ne sont jamais les projets et les idées qui font défaut. Ils sont même si nombreux qu'une petite partie d'entre eux seulement aboutissent à une réalisation effective. Mais qu'importe ! Ce qui fait le charme de notre travail, c'est avant tout la part de rêve et d'imagination qui précède la mise en œuvre concrète d'une exposition.



Marie-Louise Schaller, responsable du Cabinet des estampes

FORMES ET COULEURS DANS L'ARCHITECTURE DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE SUISSE

Architecture

En pénétrant dans la Bibliothèque nationale, on est frappé par ses salles spacieuses, baignées de lumière, qui invitent à un usage fonctionnel. On y retrouve les directives du concours architectural de l'été 1927, qui voulaient un édifice « fonctionnel, adéquat et sobre », dans l'esprit de la « nouvelle architecture » défendue par certains Suisses d'avant-garde. Hans Schmidt, par exemple, écrivait en 1925 dans la revue internationale *ABC — Beiträge zum Bauen* : « L'architecture moderne enlève aux ensembles de volumes (...) leur rigueur, leur caractère compact. » Au Congrès international de l'architecture moderne (CIAM), tenu en 1928 au château de La Sarraz, Schmidt entra en conflit avec Le Corbusier qui voulait avant tout discuter de questions esthétiques. Pour Hans Schmidt et un groupe d'architectes hollandais, il fallait au contraire accorder la priorité à l'économie et à la standardisation. Les expériences de Schmidt dans l'industrialisation de l'architecture, notamment grâce aux éléments préfabriqués, furent, dès 1925, parmi les premières de ce type en Europe. Schmidt a aussi dessiné des plans pour la nouvelle Bibliothèque nationale, conformes aux exigences du concours, mais qui n'ont pas été retenus.

Mobilier

L'aménagement intérieur du nouvel édifice, réalisé en 1931, fut également conçu selon le principe d'une « solution fonctionnelle ». Les photographies d'époque montrent le mobilier d'origine des salles de lecture et des catalogues : des tables aux pieds en tubes d'acier (robustes et sans échardes, contrairement au bois) avec un plateau de bois recouvert de linoléum (résistant aux égratignures et aux taches), arrondi aux angles (pour éviter des blessures en cas de mouvements incontrôlés des usagers) et des chaises composées d'une structure en bois garnie d'osier tressé (léger et aéré) pour le siège et le dossier. Les salles de travail des employés étaient meublées des mêmes chaises, avec ou sans accoudoirs, et de bureaux en bois standardisés, soit avec un groupe de tiroirs latéraux, soit avec un seul tiroir et un niveau plus bas pour les travaux de dactylographie. Les bureaux des responsables comme les simples salles de travail étaient tous équipés de ce même mobilier unifié, ainsi que de lampes de table métalliques et de plafonniers sphériques en verre opale. L'idée d'appliquer une norme fut donc suivie avec conséquence tant pour le module spatial que pour le mobilier.

Ce mobilier simple et adéquat correspondait aux principes de l'architecture fonctionnelle, qui faisaient l'objet d'un vif débat en Suisse au début des années trente. Organisant une exposition dans les immeubles modernes de la résidence Neubühl, à Zurich-Wollishofen, comme l'avait fait le Deutscher Werkbund en Allemagne, le Schweizer Werkbund fit alors connaître au large public intéressé une nouvelle forme de vie et d'habitat. Le mobilier exposé rompait radicalement avec l'aménagement intérieur traditionnel, plus soucieux des symboles du statut social que du confort des habitants. Marcel Breuer expliquait au public zurichois qu'il s'agissait de « d'équiper l'habitat en conservant des dimensions qui ne surchargent pas l'homme et la femme, permettent de se loger sans aide ménagère, tout en répondant aux besoins de l'existence quotidienne [...]. Sur le fond (cet objectif peut être atteint) avec quelques objets simples, si ceux-ci sont de bonne qualité, d'usage multiple et modulables ».



Bureau : secrétariat de la direction de la Bibliothèque, équipé du mobilier modulaire (1931).

Un tel mobilier n'était toutefois accessible que dans certains magasins spécialisés, à des prix élevés, donc réservés à une élite. Les petits logements-modèles de la résidence Neubühl voulaient quant à eux s'adresser aux classes moyennes. On présenta donc des meubles standards, conçus comme les prototypes d'une production en série. Un magasin de vente pour ce mobilier bon marché, le Wohnbedarf AG, fut ouvert en juillet 1931 à Zurich. En feuilletant son catalogue, on y découvre notamment la chaise standard, dite *chaise Haefeli*, de la Bibliothèque nationale, ouverte en 1931, ainsi qu'un tabouret qui fut aussi utilisé dans la salle du catalogue de la Bibliothèque. Max E. Haefeli et Ernst Kadler-Vögeli ont conçu ces modèles à l'exemple du mobilier de Thonet et les ont élaborés jusqu'à la phase de production. Ce mobilier fut probablement produit en série dès 1926 et était en vente en 1931 au Wohnbedarf AG de Zurich.

Les larges baies vitrées de la salle de lecture montrent que les responsables de la construction de la Bibliothèque nationale prenaient très au sérieux les nouvelles tendances de l'ouverture de l'espace : la paroi vitrée assure à la fois un bon éclairage naturel, l'accès à une terrasse et des conditions de travail agréables, entre les rayons de livres et le jardin. Les architectes et architectes d'intérieur ont accordé un soin particulier à ce lieu, qu'ils ont meublé avec des créations de l'un des plus célèbres designers de l'époque, encore réputé de nos jours, Ludwig Mies van der Rohe. Des photographies de l'été 1932 montrent ce mobilier en tubes d'acier, notamment un fauteuil conçu par Mies van der Rohe pour l'exposition du Deutscher Werkbund à la Weissenhofsiedlung de Stuttgart en 1927 (devenu célèbre sous le nom de *fauteuil Weissenhof*), et une

chaise en tubes d'acier nickelé garnies d'osier tressé (*Brno 245*), variante du modèle qu'il avait conçu, en 1928-1930, pour l'ameublement du réfectoire de la maison Tugendhat à Brünn, dont il était aussi l'architecte. On aperçoit encore, sur les photographies de la terrasse de la Bibliothèque nationale, des tables basses formées d'un croisillon d'acier supportant une plaque de verre ronde, version simplifiée du *Couchtisch* présenté par le célèbre architecte à l'exposition de Stuttgart. Ce type de meubles se retrouve dans un catalogue de vente de 1931/32 de la fabrique de meubles Bigla, à Biglen dans le canton de Berne. C'est cette entreprise qui a conçu les nouvelles étagères métalliques pour les besoins de la Bibliothèque nationale, qu'elle a ensuite produites en série. La brochure commémorative de cette entreprise, datée de 1954, confirme que ces articles d'avant-garde étaient fabriqués dans le canton de Berne : « En 1932, des meubles en acier chromé et souple furent intégrés comme nouveaux articles modernes au programme de production. Pour accroître le rendement et ne pas être trop soumis aux aléas des livraisons, nous avons créé notre propre atelier de galvanisation ».

Ces chaises en tubes métalliques et non en bois, sans pieds arrière, correspondaient aux principes artistiques qui reliaient chaque création particulière au tout, cherchant à unir la sculpture, la peinture, l'artisanat d'art et la production industrielle dans l'œuvre d'ensemble qu'était la nouvelle architecture. En 1923 déjà, une exposition d'ensemble, au Bauhaus de Weimar, avait propagé cette nouvelle conception de l'architecture. Laszlo Moholy-Nagy reprit la même année la direction des ateliers sur métaux du Bauhaus, stimulant le dessin industriel et la production mécanique de pièces en série, afin de fournir à de larges secteurs de la population des produits à la fois esthétiques et fonctionnels. Marcel Breuer, né en Hongrie, devint maître au Bauhaus en 1925. Ses modèles de meubles ont marqué toute l'évolution du design moderne : en 1925, il créa la *chaise Club B3*, appelée depuis *chaise Wassily*, une structure en tube d'acier chromé sur laquelle étaient tendus du cuir, une toile forte ou un treillis de fer. La simplicité de ce modèle, son profil strict et son modelé spatial rappellent les sculptures des constructivistes de cette époque. Breuer accentua encore l'abstraction avec son fauteuil à arceau *Cesca*, une variante du *S 33*, modèle lancé en 1926 par le designer hollandais Mart Stam.



Terrasse de la salle de lecture pourvue de mobilier tubulaire (été 1932).

Un an plus tard, l'architecte et designer allemand Ludwig Mies van der Rohe créait son premier fauteuil à arceau, avec ou sans accoudoirs (*MR 20* et *MR 10*). Pour la première fois dans l'histoire du mobilier, il réussit à dessiner et à construire un siège stable coulé en une seule pièce et composé de deux éléments verticaux seulement, en utilisant le principe du support en saillie grâce à un tube d'acier souple, c'est-à-dire trempé à froid. L'utilisation du tube d'acier permettait de produire ce type de siège à bas coûts dans les ateliers industriels existants, ou, comme le montre l'exemple de Berne, dans de nouveaux ateliers de production complémentaires. En consultant les photographies de la salle de la Bibliothèque et de la terrasse dans leur ameublement d'origine, on a autant envie de consulter des livres qu'en regardant les illustrations du cabinet de travail de la maison Tugendhat à Brünn : une paroi vitrée sépare l'intérieur de l'extérieur, les tables de travail reposent sur des tubes d'acier et les sièges en acier souple sont tendus d'osier tressé. Ces produits, conçus dans l'esprit du grand designer Mies van der Rohe, étaient très appréciés en Tchécoslovaquie, en Allemagne ou en Suisse : « Le long chemin du matériau brut à la création en passant par la fonction a désormais une finalité : créer un ordre dans la déplorable confusion de notre temps. Mais nous voulons un ordre qui accorde à chaque chose la place qui lui revient. Et nous voulons accorder à chaque chose ce que sa nature lui dicte d'être ».



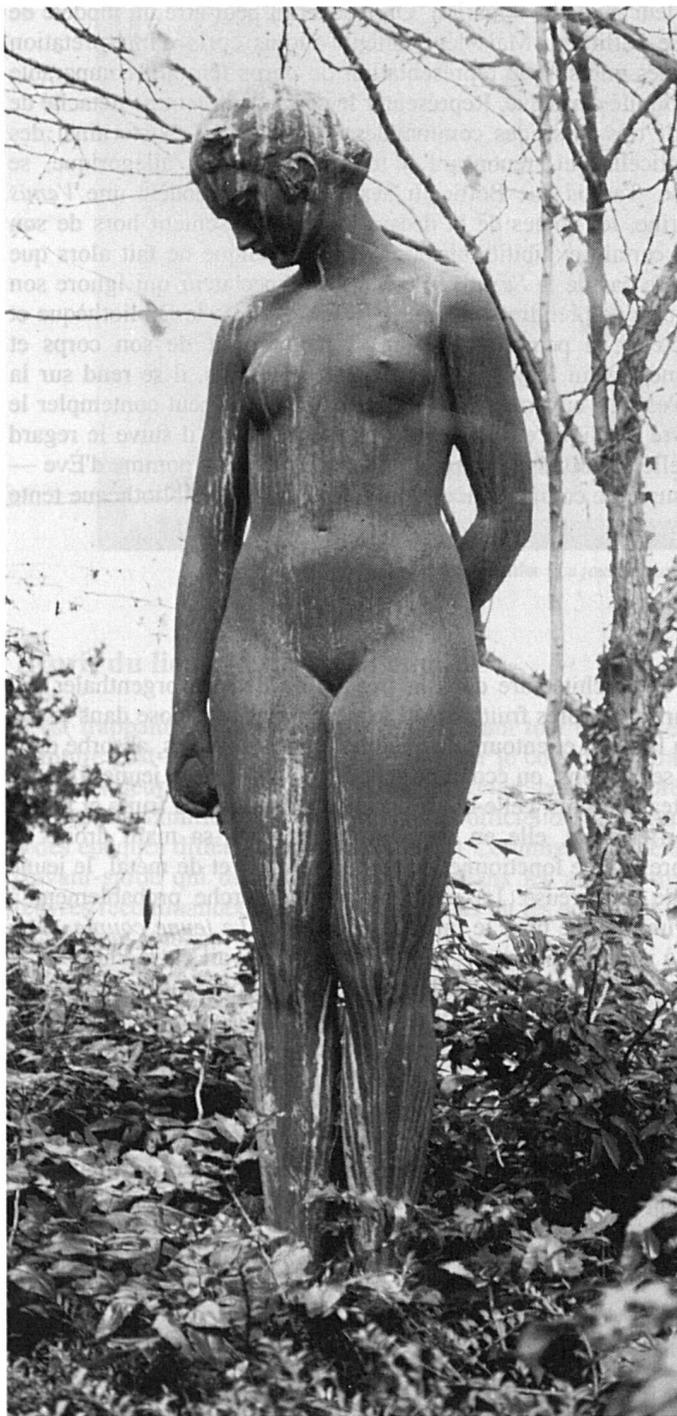
Hans von Matt : *Suzanne*, bronze, 1931.

La disparition régulière de ce mobilier témoigne à quel point leurs usagers s'y sentaient à l'aise. Après la Seconde Guerre mondiale, il fallut remplacer les sièges de la terrasse par des chaises, reprises du modèle créé par Hans Coray pour l'Exposition nationale de 1939 à Zurich, en métal léger inoxydable, perforées pour faciliter l'aération et faciles à empiler. Mais ces précieux témoins d'une époque furent à leur tour emportés par des voleurs nocturnes. Même les sobres meubles standards des salles de travail, dont les derniers exemplaires ont dû être récemment envoyés à la restauration, ont disparu, sans doute parce que ces créations de la « bonne forme » étaient très appréciées.

Animation chromatique

Les responsables de la construction de la nouvelle Bibliothèque nationale ont aussi planifié les volumes des salles en fonction des parois et des plafonds, refusant explicitement de suspendre des tableaux aux murs. Ils chargèrent en revanche le peintre Leo Steck de l'animation colorée des grandes surfaces. Né en 1883 à Davos, Steck avait d'abord achevé une licence en sciences naturelles à Berne avant de se consacrer à la peinture. Passionné par les arts appliqués, il participa à l'Exposition internationale des Arts Décoratifs et de l'Industrie Moderne de 1925 à Paris. Il s'intéressait tout particulièrement à la peinture murale et aux vitraux utilisés dans les édifices

publics, encourageant ce type de projet dès qu'il devint, en 1930, président de la Société suisse des artistes. À la Bibliothèque nationale, il rendit plus habitables certaines salles de travail qui, insérées dans le module de base de l'édifice, pouvaient être perçues comme de hautes cellules, en abaissant optiquement leur plafond par une couche de peinture plus sombre. Suivant le principe de l'unité entre le matériau et la création, il intégra de manière impressionnante les couleurs à l'architecture : il dégaga de la paroi claire les canaux de chauffage courant le long des corridors, liens énergétiques au sein du bâtiment, en les recouvrant d'un bleu sourd. Le « chemin du livre », depuis l'acquisition jusqu'au catalogage en passant par le dépôt au magasin ou le prêt à l'usager, était ainsi symboliquement souligné par ce canal énergétique coloré courant le long des parois fuyantes du grand bâtiment.



Albert Carl Angst : Ève, bronze, 1931.

Sculpture

Lors de sa séance du 29-31 janvier 1930 à Berne, la Commission fédérale des beaux-arts discuta, sous le point « divers et imprévus », des « travaux de décoration de la nouvelle Bibliothèque nationale », et la Commission se rendit sur les lieux la même année, lors de sa session de novembre. En 1930 et 1931, plusieurs travaux importants intégrés à l'architecture avaient été adjugés dans plusieurs régions de Suisse : la gare Cornavin de Genève, le Tribunal fédéral de Lausanne et une compagnie d'assurance à Lucerne. L'art intégré à l'architecture recevait des subventions, notamment pour venir en aide, dans le cadre du programme de création d'emplois, aux artistes souffrant de la crise. Les membres de la Commission chargés de ces questions s'efforçaient de visiter les différentes régions du pays pour y répartir équitablement les contrats, comme ce fut aussi le cas pour la Bibliothèque nationale à Berne. Il fut décidé « d'installer d'abord une fontaine avec un bronze dans le jardin occidental de l'édifice, puis de réaliser une peinture décorative sur la façade sud de la loggia donnant directement sur ce jardin ». On voulut provisoirement renoncer à la décoration artistique du jardin sur le côté occidental, mais le plan fut modifié : en 1931, deux sculptures en bronze, l'une de Hans von Matt, de Stans, l'autre du Genevois Albert Carl Angst, furent installées dans les zones vertes à l'ouest et à l'est. On constata cependant, au cours d'une visite en date du 21 décembre 1931, que la sculpture de Angst était mal mise en valeur. La Commission pria donc le Département de veiller à un meilleur

emplacement, proposant de placer ce bronze à gauche de l'entrée principale, mais ce souhait ne fut finalement pas réalisé.

Ces œuvres d'art intégrées à l'architecture ont provoqué un débat dépassant de loin leur localisation et permettant de s'interroger, par exemple, sur l'opportunité d'une architecture d'avant-garde dans une bibliothèque. Ces deux sculptures apparaîtront, aux yeux du spectateur non averti, comme deux œuvres classiques conventionnelles des années trente : une jeune fille qui se drape les hanches d'un tissu, en guettant les regards indiscrets, et une femme nue d'âge mûr, regardant vers le sol. Les titres que les artistes ont donnés à ces œuvres peuvent aider à les situer dans leur contexte : *Susanne* près du bassin et *Ève* dans le jardin, tenant un objet rond dans sa main relâchée le long du corps. Les habitués érudits de la Bibliothèque saisiront le rapport entre ces scènes et l'Ancien Testament : Susanne au bain, surprise par deux curieux, et Ève après la chute, réfléchissant avec Adam à leur nouvelle situation. On trouverait peut-être un modèle de ces scènes dans la collection des bibles de ce bâtiment. Mais les visiteurs moins épris d'interprétation littéraire verront dans ces deux figures féminines une simple représentation du corps féminin comparable aux images des déesses et des héroïnes de l'Antiquité classique. Représenter le corps de la femme détaché de tout contenu fut, à diverses époques, un motif très prisé des commandes artistiques. Il existe ainsi des répliques de *La Naissance de Vénus* de Botticelli qui, renonçant à toute composition allégorique, se contentent d'offrir la seule image de la déesse. Tandis que Botticelli avait pris pour modèle une *Venus pudica* antique portant le bras devant sa poitrine, les copies de la déesse qui la représentent hors de son cadre iconologique ne sont pas exemptes d'un certain exhibitionnisme. Le geste pudique ne fait alors que souligner la beauté des formes du corps. C'est le cas de la *Susanne* de Matt. Le spectateur qui ignore son iconographie ne devine pas qu'elle est sur le point de prendre son bain dans le jardin de la Bibliothèque et qu'elle ne joue les trouble-fête qu'à contre-cœur ; il pense plutôt que le mouvement de son corps et l'orientation de son regard s'adressent directement à lui lorsque, émergeant de ses livres, il se rend sur la terrasse. Dans la zone verte occidentale, qui n'est pas ouverte au public, l'amateur d'art peut contempler le nu féminin à distance, l'apprécier comme œuvre plastique en bronze ; il faut toutefois qu'il suive le regard de cette statue pour apercevoir l'objet rond qu'elle tient dans sa main et l'identifier avec la pomme d'Ève — représentation allégorique de la volonté démesurée de connaissances que le lecteur de la Bibliothèque tente précisément d'atteindre dans ce palais du livre.

Peinture murale

Il est plus aisé de saisir le rapport entre l'art et l'architecture dans la fresque de Ernst Morgenthaler qui décore la façade sud de la terrasse : dans un jardin d'arbres fruitiers, un jeune homme se repose dans le pré frais, assis au pied d'un arbre, tenant un livre à la main et entouré de quelques autres volumes, absorbé dans sa concentration, perdu dans ses réflexions ou ses visions, ou écoutant peut-être la voix de la jeune fille qui s'approche. Vêtue d'un costume paysan du Plateau bernois, celle-ci est occupée à cueillir des fruits et tandis qu'une corbeille, déjà pleine, est déposée derrière elle, elle en tient une autre dans sa main droite en s'adressant au jeune homme. En sortant du sobre édifice fonctionnel de béton, de verre et de métal, le jeune homme s'abandonne en plein air à une idylle amoureuse. La muse paysanne cherche probablement à encourager son étude des livres en lui tendant un pomme pour le rafraîchir. Intitulée *Le jeune couple*, cette fresque de Morgenthaler illustre — rapportée à une bibliothèque — la division du travail entre l'homme et la femme telle qu'elle prévalait dans les usages sociaux en 1931 : le lecteur de la Bibliothèque est masculin, mais les esprits serviables peuvent aussi être féminins. On se croirait devant l'une des ces grandes scènes de récolte automnale de Cuno Amiet — le maître de Morgenthaler — que celui-ci a sans doute bien connues durant sa formation dans la maison de son maître. Dans le catalogue de l'exposition Morgenthaler de la Kunsthalle de Berne, en 1957, Franz Meyer qualifie l'œuvre du peintre en ces termes : « ... une intime relation, presque paysanne, le relie toujours au paysage de la Suisse, et par là aux réalités helvétiques en général. » Cet attachement aux scènes agraires ont fait connaître et apprécier l'œuvre de Morgenthaler, qui eut le privilège d'exposer trois fois à la Biennale de Venise, la dernière fois en 1932, dans son nouveau pavillon.



Ernst Morgenthaler : *Le jeune couple*, fresque, 1931.

Esprit du lieu — esprit de l'époque

Il est frappant de constater que ce sont avant tout des représentants de la sculpture néo-classique et de la peinture post-impressionniste, marquée par le courant figuratif de la peinture française, qui furent les plus mis en valeur, dans les années vingt et trente, comme représentants de l'art suisse. Ces artistes furent en général des familiers de l'encouragement officiel des beaux-arts — von Matt, Angst et Morgenthaler furent, à des époques différentes, membres de la Commission fédérale des beaux-arts —, tandis que les tendances d'avant-garde qui débutaient en Suisse dans les années trente étaient largement ignorées. Le choix des œuvres recommandées pour les expositions ou les achats restait principalement dicté par les valeurs sûres et solidement établies.

De son aménagement d'origine, la Bibliothèque nationale conserve ses décorations picturales et plastiques, mais a perdu son mobilier. Reste à souhaiter que l'enveloppe spatiale subisse une restauration de qualité, afin que les visiteurs n'aient pas seulement à consulter les témoignages écrits pour comprendre comment, à Berne, une nouvelle architecture est apparue en 1930.

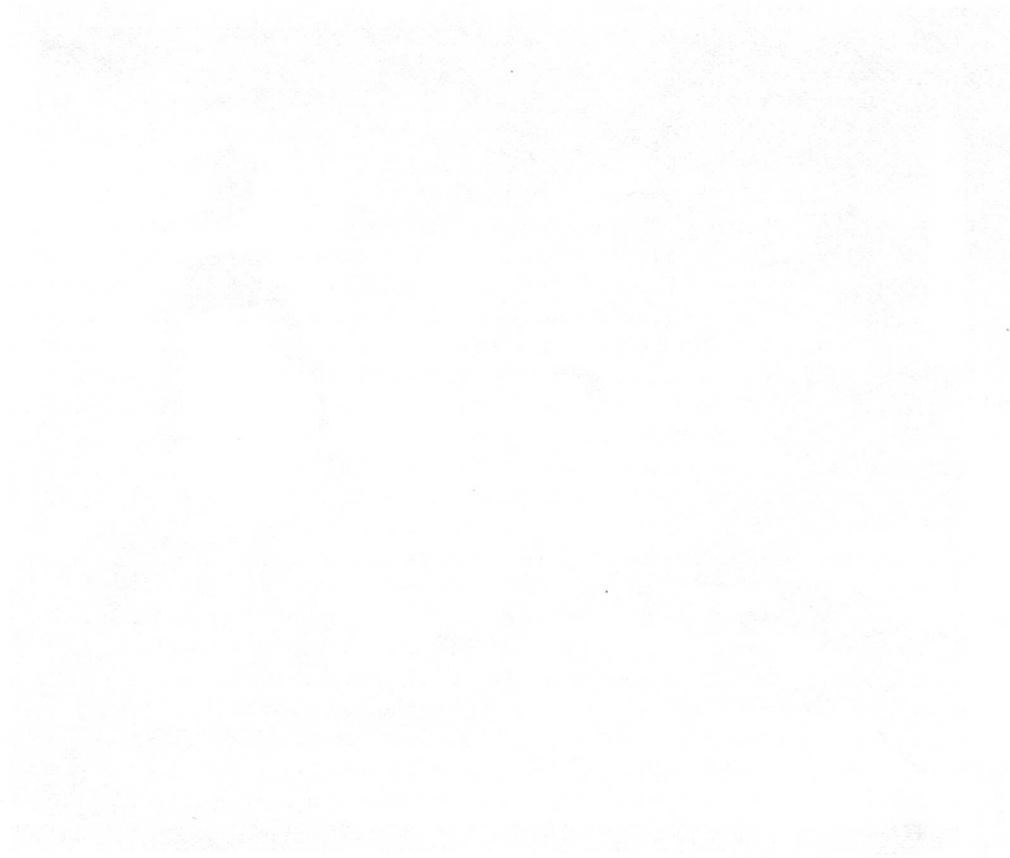


Figure 1. [Illegible text]

Figure 2. [Illegible text]

[Illegible text block]

[Illegible text block]



Ruth Wüst, responsable de projet

LE TRAITEMENT INFORMATIQUE DE L'IMAGE

Les bibliothèques classent le savoir en permettant d'accéder aux documents au moyen de catalogues. Seule une telle organisation permet au fond d'accumuler des données en informations¹. Le catalogage offre la description d'un objet physique qui permet de le retrouver dans une collection déterminée. Normalement, le contenu de cet objet, l'information proprement dite, n'est catalogué en bibliothèque que sous son titre et une description par mots-clés. Quel que soit le mode d'accès à un objet, quelle que soit, autrement dit, la description et la transcription de son « contenu » (schéma de classement, listes de mots-clés, *thesaurii*, etc.), ces systèmes restent toujours limités.² Tout catalogue n'est finalement qu'un auxiliaire facilitant l'accès à l'objet recherché, au savoir, à l'information proprement dite.

Les bibliothèques enregistrent et présentent ces informations, ce savoir, sous diverses formes, mettant généralement à disposition de l'utilisateur des objets physiques tels que des livres, des photographies ou des journaux.³ Elles collectionnent soit des originaux, soit des copies, sous forme de reproductions sur papier, de doubles ou de microfilms.

De nos jours, il est devenu impossible de se faire une vue d'ensemble de la masse des informations accumulées et conservées dans les bibliothèques. L'utilisateur, en dépit de l'automatisation des bibliothèques (dont il voit les catalogues informatisés), éprouve toujours quelques difficultés à se repérer dans le flot des informations disponibles. Il est vrai que leur accès est devenu plus rapide, à condition toutefois d'avoir déjà une « idée préalable » de l'information recherchée. Parallèlement, la multiplication des possibilités d'accès aux catalogues accroissent aussi celles de la représentation physique du savoir. Ce qui ne signifie pas encore la fin du livre, comme le prédisait Marinetti, mais uniquement l'existence, depuis longtemps, d'autres formes d'enregistrement de l'écriture :

*Le livre, moyen traditionnel de conserver et de communiquer les idées, est de longue date destiné à disparaître. Compagnon statique de l'homme assis, nostalgique, le livre n'amuse plus les nouvelles générations futuristes et ne peut plus éveiller chez elles un dynamisme révolutionnaire et guerrier.*⁴

1. Cf. Tom MCARTHUR, *Worlds of Reference*, Cambridge, Cambridge University Press, 1988, p. 11.

2. Cf. Thomas MANN, *Library Research Models : A Guide to Classification, Cataloging and Computers*, Oxford, Oxford University Press, 1993.

3. Les notions de *savoir* et *information* ne sont pas utilisées ici dans un sens scientifique.

4. F.T. MARINETTI et G. BALLA, in : Michael WETZEL, *Die Enden des Buches oder die Wiederkehr der Schrift*, Weinheim, VCH, 1991.

En outre, même si l'on croit encore que le livre est l'unique véhicule de la culture, il faut se garder de le confondre avec l'écriture. Le livre n'est qu'un moyen de représenter l'écriture. Les idées ont été conservées bien avant l'existence du livre tel que nous le connaissons aujourd'hui. En réalité, de nouvelles techniques modifient à long terme une fonction comme celle de l'écriture, et il serait intéressant d'étudier cette évolution. Des institutions comme les bibliothèques doivent en tout cas y être préparées et organiser le savoir sous une forme capable d'y répondre.

*Le médium littéraire d'une écriture réduit l'enchaînement des signes à la fonction de représenter un sens, en soi non écrit, lié à l'instance mentale de la voix. L'écriture, au sens général, se libère de cette contrainte de la parole, de la transcription phonétique et du livre grâce à des moyens techniques qui permettent de conserver la trace de l'objet réel. Ils annoncent la fin de l'ère du livre, non pas sa disparition mais la fin de son monopole sur la transmission du savoir.*⁵

Sur le plan technique, on peut dire que la fin de l'ère du livre a déjà commencé. Nous pouvons aujourd'hui reproduire sur ordinateur non seulement une écriture, mais encore du matériel filmé, des images graphiques ou des enregistrements sonores. La digitalisation de l'information offre de nouvelles possibilités d'accès que les bibliothèques n'ont pas encore suffisamment exploitées. L'ordinateur peut ainsi, potentiellement, faire converger des médias jusqu'ici complémentaires, en offrant à l'utilisateur la possibilité de consulter sur écran plusieurs types d'informations. Les images, le texte et le son digitalisés sont enregistrés sur un autre médium, une plaque optique par exemple.

Bien des modes d'information ne nécessitent pas à tout prix d'être consultés sous leur forme originale. Au contraire, une copie en version digitale offre parfois un meilleur accès à l'original. De nombreux matériaux, tels que les collections de photographies ou d'affiches, sont d'un format difficile à manier, tandis que leur consultation à l'écran est à la fois plus rapide et plus simple.

Reproduire l'écrit n'est d'ailleurs pas du tout une invention nouvelle. Elle est simplement devenue plus simple et meilleur marché avec l'arrivée des photocopieuses. Là où, jadis, le lecteur devait copier en bibliothèque des passages entiers d'une œuvre, il suffit aujourd'hui de presser sur un bouton pour obtenir des copies en quelques secondes. Mais les procédés optico-chimiques ou mécaniques, dont la photographie fait partie, ont tous un désavantage : la qualité des copies diminue fortement à mesure qu'on répète les copies. La copie d'une copie d'une copie n'est évidemment plus comparable à l'original. Il n'en va pas de même de la copie digitale. On peut la reproduire à l'infini sans entamer la qualité de l'original. Les essais réalisés, par exemple, avec des enregistrements vidéo ont démontré qu'une bande vidéo copiée sur bande vidéo n'est quasiment plus utilisable à la sixième copie, tandis que sous une forme digitale la centième copie reste totalement identique à l'original.

Le traitement digital de l'image, les moyens d'enregistrement optiques et les logiciels tels que les systèmes hypertexte pourraient ouvrir aux bibliothèques de nouveaux registres de catalogage. Il ne s'agit pas, comme on l'a déjà expliqué, d'abolir une technique de catalogage établie et éprouvée, mais bien plutôt d'en élargir les possibilités en offrant à l'utilisateur non plus seulement la description abstraite de l'objet physique que présentent l'éditeur et la bibliothèque, mais un accès direct à l'information dans son ensemble.

L'ordinateur permet en effet non seulement de décrire la structure complète d'un livre, mais de le reproduire intégralement. Il est actuellement capable de saisir, en plus du titre et de la table des matières, un fac-similé de l'index et des illustrations avec possibilité de les consulter. Il est même techniquement possible de saisir tout le contenu d'un livre. Reste à savoir si cette saisie est utile à l'utilisateur et économiquement tolérable.⁶ Les développements techniques dans ce domaine sont si rapides que des théories qui paraissaient inébranlables voici deux ans doivent être aujourd'hui totalement révisées. Le traitement digital des illustrations en couleur, par exemple, était encore impensable il y a quelque temps parce que la quantité des données qu'il fallait produire rendait leur saisie inimaginable. Aujourd'hui, les nouveaux algorithmes de compression rendent déjà envisageable la digitalisation de photographies en couleur, voire d'enregistrements vidéo.

Les bibliothèques continueront, à vues humaines, à collectionner des objets physiques tels que des livres, des films ou du matériel iconographique. Mais comme nos institutions subissent une forte entropie, les bibliothécaires sont pris dans le conflit permanent qu'engendre le dualisme de leur mandat : transmettre mais en même temps conserver l'information. Une collection n'est pas, en effet, un ensemble statique, elle

5. Michael WETZEL, *Die Enden des Buches...*, op. cit., p. X.

6. La Columbia Law Library projette (par exemple dans son projet Janus) de digitaliser dix mille à vingt mille volumes par an, et de les rendre accessibles au lecteur à l'aide d'un super-ordinateur.

est en mouvement, sortie en prêt ou mise en consultation pour des séries de revues, et certains objets sont déplacés, abîmés ou volés :

*Les gardiens de ce système doivent toujours rester vigilants pour le défendre et le conserver, cherchant constamment à rétablir la perfection classique de sa forme sans entraver l'utilisateur — certains bibliothécaires deviennent même des obsédés de la perfection classique au point de devenir en fait des anti-utilisateurs.*⁷

La Bibliothèque nationale entreprend donc un essai de digitalisation, concentré dans un premier temps sur certaines collections, afin de répondre à ce dilemme et d'expérimenter l'organisation de photographies, manuscrits et textes sous une forme digitale.

Il existe plusieurs méthodes de digitalisation des informations, et tout médium n'est pas également bon pour opérer cette transformation. En principe, les textes, les photographies et les graphiques sont saisis sur scanner : un rayon laser parcourt la surface du document original, en code les diverses valeurs lumineuses, puis le saisit sous forme digitale sur un disque magnétique ou une bande d'enregistrement optique. Les vidéos peuvent être digitalisées sur ce qu'on appelle un *framegrabber*, tandis que les photographies sont saisies soit à partir de la reproduction en couleur, soit directement à partir du négatif. Les coûts de ces diverses méthodes et la qualité de chacune de ces copies varient selon le programme du scanner.

Une série de tests devrait permettre à la Bibliothèque nationale d'établir des critères capables d'évaluer n'importe quelle collection pour savoir si elle peut être digitalisée. Il faut y ajouter des facteurs tels que la fréquence du maniement, la rentabilité ou l'état des originaux. La digitalisation de collections peut en outre susciter d'autres modes d'emploi, soit dans la bibliothèque elle-même, soit directement chez l'utilisateur. Dans quelques années, en effet, les utilisateurs pourront consulter à domicile l'information digitalisée — et non plus les seuls catalogues, comme c'est actuellement le cas. De telles potentialités nécessitent bien sûr d'accroître en proportion tous les réseaux. Aux États-Unis, par exemple, est en projet un *Information's Superhighway* qui reliera les ordinateurs par un réseau en fibre optique.⁸

Pour élaborer un modèle de digitalisation, la Bibliothèque nationale a porté son choix sur une partie des archives offertes par Friedrich Dürrenmatt à la Confédération suisse et qui ont permis de créer les Archives littéraires suisses. Les archives Dürrenmatt, cent vingt mètres de documents soigneusement classés par sa secrétaire, contiennent non seulement des manuscrits, mais aussi des extraits de son journal, des cahiers de notes, des comptes-rendus sur ses œuvres, des photographies de mise en scène de ses pièces de théâtre, et même quelques enregistrements sonores et filmés. Dans un premier temps, on a choisi de digitaliser dans la masse de ces documents les versions manuscrites et les autres documents de sa pièce *Les Physiciens*.

Le produit « multimédia » que vise ce projet sera accessible à l'utilisateur de la Bibliothèque nationale sur le système de catalogage informatisé VTLS, qui dispose d'un module — appelé *InfoStation* — capable d'intégrer les documents digitalisés au catalogue central. L'*InfoStation* travaille avec un système *NeXtStep* relié à des ordinateurs à processeur 486. Fondé sur le modèle du *Client-Server*, il utilise la surface graphique de l'utilisateur comme système d'accès multimédia pour l'OPAC. Cette méthode a l'avantage de ne pas présenter les documents comme des pièces séparées des autres informations. L'actuelle séparation selon les formats est en effet pénible pour l'utilisateur. Il doit chercher les photographies à la section des photographies, consulter les œuvres graphiques au Cabinet des estampes ou les cartes géographiques dans la cartothèque, de sorte que bien des informations précieuses mais dispersées, ou organisées séparément dans des collections différentes, restent inconnues de l'utilisateur. Accessibles aux seuls initiés, elles sont conservées derrière des portes closes, non sans raisons d'ailleurs, car du point de vue de la conservation, l'état de bien des documents est si délicat qu'on ne peut se risquer à un maniement répété.

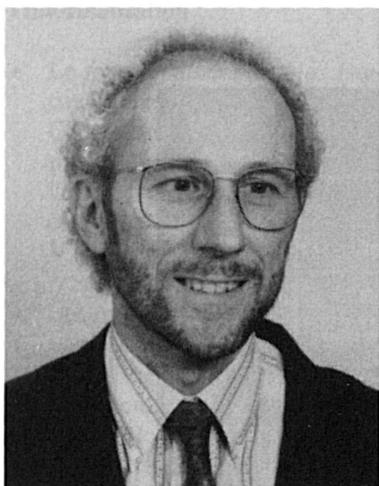
C'est ici que l'*InfoStation* de VTLS peut précisément apporter une aide. L'utilisateur qui cherchera ses informations sur la banque centrale de données de la Bibliothèque et tombera, par exemple, sur la collection des manuscrits de Dürrenmatt, pourra consulter directement à l'écran, sous la rubrique « existe en texte complet », le fac-similé d'un manuscrit, et s'il existe des photographies de la mise en scène d'une pièce, il pourra, par simple cliquage de la souris, activer l'icône correspondante et consulter ces photographies.

7. Tom MCARTHUR, *Worlds of Reference*, op.cit., p. 11.

8. Ruth WÜST, « From National Libraries to the Global Village Library : Networks offer New Opportunities for Traditional Libraries », in *IFLA Journal*, vol. 19, n° 4, 1993.

L'objectif de ce projet de digitalisation des archives de Dürrenmatt est de fournir la base constitutive d'une collection multimédia dans une bibliothèque. Hormis ses aspects techniques et de contenu, ce projet doit évidemment aussi tenir compte d'autres facteurs, tels que la rentabilité et les droits d'auteur.

Les bibliothèques devront s'occuper toujours plus de documents digitaux. Parallèlement, l'extension des infrastructures de communication comme *Internet*, par exemple, rend possible l'idée d'une bibliothèque virtuelle. Même si les réseaux de communication n'ont pas encore la capacité de charger et transmettre la gigantesque masse d'informations que développent, par exemple, les enregistrements vidéo, les bibliothèques doivent dès aujourd'hui commencer à se confronter à ces possibilités nouvelles.



Thomas Feitknecht, responsable des Archives littéraires suisses

LE CATALOGAGE DES MANUSCRITS AUX ARCHIVES LITTÉRAIRES SUISSES

Fondées au début de 1991, les Archives littéraires suisses (ALS) peuvent s'appuyer sur les deux « organisations faitières » dont elles dépendent, la Bibliothèque nationale suisse et l'Office fédéral de la culture, qui mettent à sa disposition leurs services juridiques, financiers et d'information, leurs services techniques et de conservation, leur atelier photographique et leur système informatique. Si le terme si souvent galvaudé de « synergie » se justifie, c'est bien dans ce contexte.

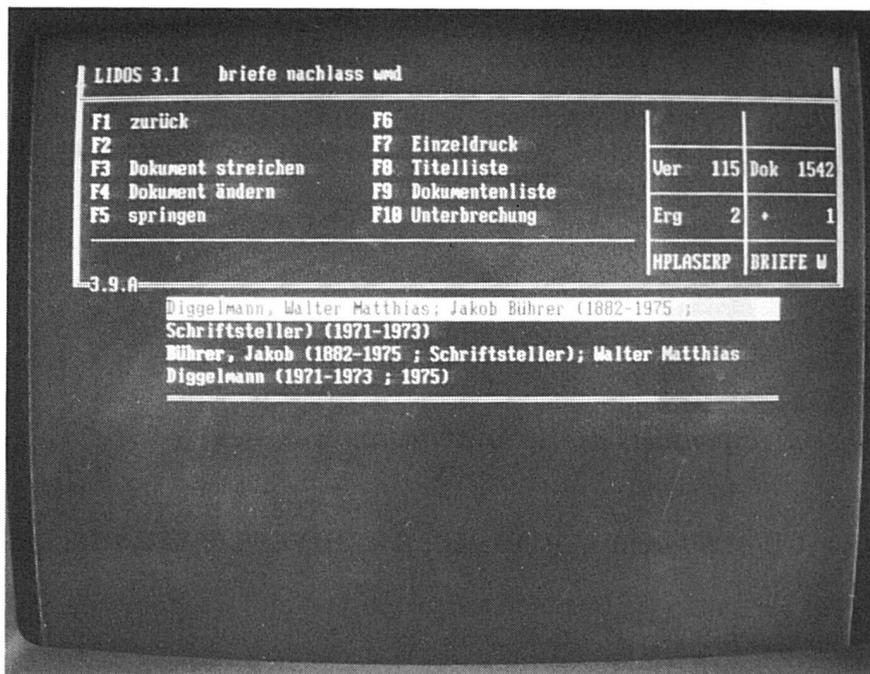
Il allait donc de soi que les ALS ne feraient pas cavalier seul pour informatiser le catalogage des manuscrits, mais devraient attendre le système qu'adopterait la Bibliothèque nationale. Les ALS avaient d'ailleurs tout avantage à préférer un système « clef en main » à un programme taillé sur mesure, car l'utilisation de normes et de formats de communication reconnus à l'échelle internationale était jugée plus importante à long terme qu'une solution particulière apparemment « parfaite ». La décision d'adopter le système américain Virginia Tech Library System (VTLS) fut prise au printemps 1993, au terme des essais réalisés par la Bibliothèque nationale pour le catalogage des monographies en format USMARC sur VTLS. À la fin de l'automne 1993, les ALS ont commencé à préparer leur transfert sur système informatique, qui devra s'achever pour l'essentiel en 1994.

La phase transitoire (1990-1993)

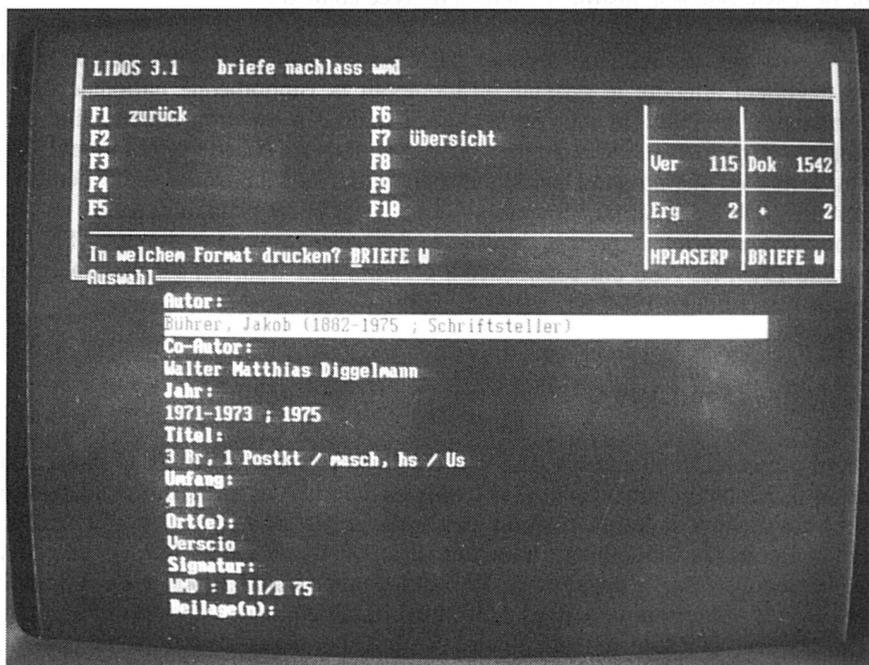
Mais il faut d'abord présenter comment les ALS ont résolu le catalogage durant la phase transitoire qui a suivi leur fondation. Elles ont commencé leurs activités en été 1990 et furent officiellement ouvertes le 11 janvier 1991, après des travaux de transformation. Les archives littéraires étaient composées de la collection de manuscrits accumulés par la Bibliothèque nationale depuis sa fondation en 1895 — ceux, entre autres, de Blaise Cendrars, Hermann Hesse, Gonzague de Reynold, Rainer Maria Rilke et Carl Spitteler — soit un ensemble de fonds, fonds partiels ou véritables collections, catalogués sur fiches au fil des ans. Même si les directives suivies n'étaient pas toujours identiques, les collaborateurs s'en tenaient plus ou moins à la tradition allemande du catalogage des manuscrits.

Par la force des choses, le catalogage proprement dit ne fut pas une activité de premier plan durant la phase initiale des ALS, car il fallait d'abord définir le cadre de ses activités. On mit la priorité sur la nécessité d'informer le public de la nouvelle existence des ALS, grâce notamment aux expositions de J.R. von Salis, Hermann Burger, Golo Mann — « Wallenstein », etc., à la participation au Salon

international du livre et de la presse de Genève, aux week-ends littéraires de Villars-les-Moines, au lancement de soirées et à l'édition de la revue *Quarto*.



L'écran (ci-dessus) montre que Diggelmann a correspondu avec Jakob Bührer dont le fonds se trouve également aux ALS ; la liste de documents (ci-dessous) donne les précisions bibliographiques relatives à cet échange de lettres.



Parallèlement, le catalogage fut mis en route sur quatre plans, avec pour objectif de préparer l'informatisation :

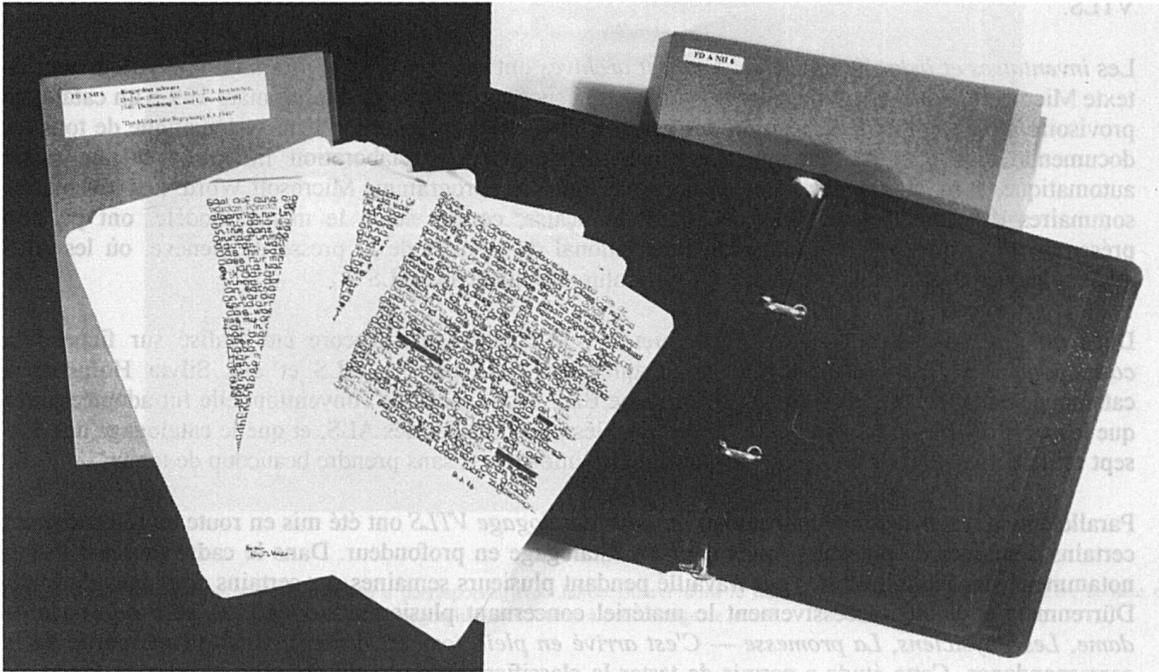
- Le fonds *Walter Matthias Diggelmann*, offert par Klara Obermüller lors de la fondation des ALS, a été catalogué par Anita Müller-Rüegg sur système LIDOS 3.1. dans le cadre d'un travail de diplôme BBS. Ce système a été adopté parce qu'il était disponible, prêt à l'usage, et pouvait être complété sans grande préparation. Conçu comme un projet-pilote, ce travail de diplôme a apporté bien des indications sur l'informatisation future, notamment en ce qui concerne la masse et les techniques de travail. Le catalogue Diggelmann est actuellement une solution isolée qu'il est prévu d'intégrer plus tard au système VTLS.
- Les inventaires et listes de nouveaux fonds et archives ont été saisis sur le programme de traitement de texte Microsoft Word. Neuf mois après avoir reçu la succession Dürrenmatt, en mars 1992, un catalogue provisoire a pu être mis à disposition des usagers des ALS contenant une liste systématique de tous les documents du fonds Dürrenmatt (avec titre, date et degré d'élaboration littéraire) et une saisie automatique, chronologique aussi bien qu'alphabétique, sur programme Microsoft Word. Les inventaires sommaires des fonds et archives de langue française, conçus selon le même modèle, ont pu être présentés au printemps 1993 au Salon international du livre et de la presse de Genève, où les ALS avaient leur propre stand sur le thème : « Littérature romande aux ALS ».
- Dans un seul cas — qui restera le dernier —, le catalogage a encore été réalisé sur fiches : la *correspondance Hesse/Bucherer-Feustel*, acquise en 1991 par les ALS et que Silvia Hofmann a cataloguée dans le cadre d'un travail de diplôme BBS. Cette méthode conventionnelle fut adoptée parce que les archives Hesse sont parmi les collections les plus utilisées des ALS, et que le catalogage des dix-sept mille lettres de cette collection ne pouvait être informatisé sans prendre beaucoup de temps.
- Parallèlement, les travaux préparatoires au futur catalogage VTLS ont été mis en route en sélectionnant certains domaines de plusieurs fonds pour un catalogage en profondeur. Dans le cadre de leurs stages notamment, des bibliothécaires ont travaillé pendant plusieurs semaines sur certains domaines du fonds Dürrenmatt et étudié successivement le matériel concernant plusieurs œuvres (*La visite de la vieille dame*, *Les Physiciens*, *La promesse — C'est arrivé en plein jour* et *Justice*), ainsi qu'une partie de la correspondance. Cette étude a permis de tester la classification qui avait été utilisée pour ce fonds, de classer les coupures de presse, d'élaborer une bibliographie détaillée et de compléter les références manquantes pour les revues. À cette occasion, ces documents ont également été transférés au matériel désacidifié.

La préparation au système VTLS

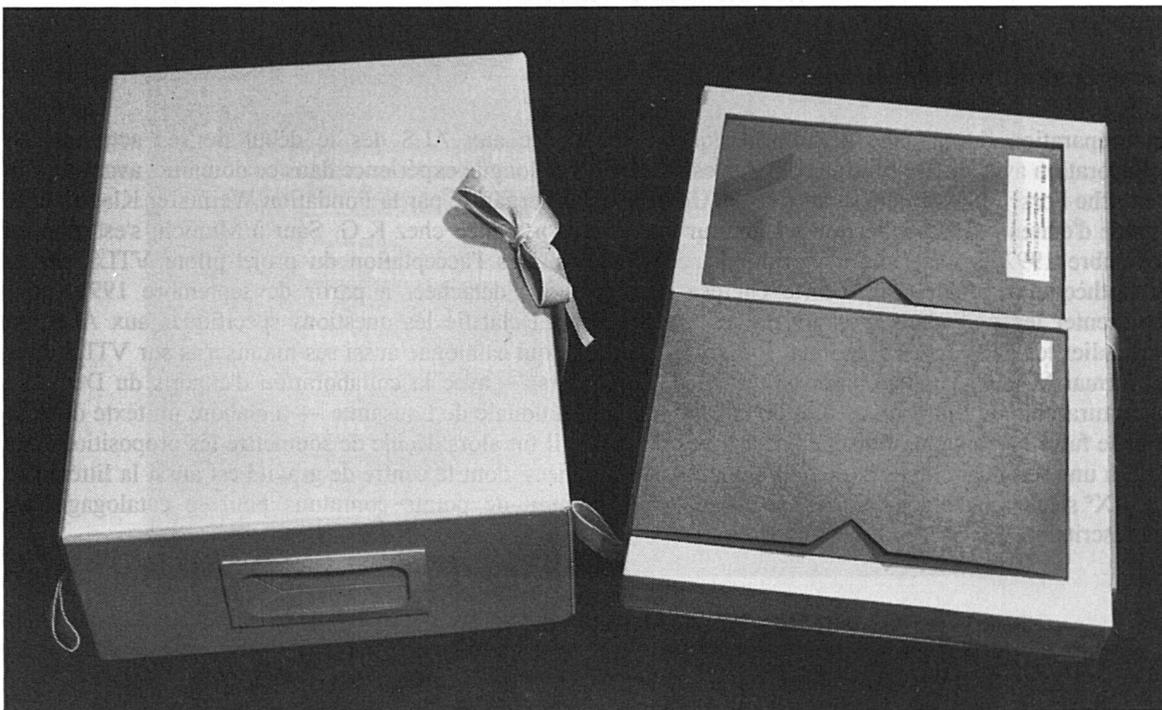
La préparation du passage à l'informatique a commencé aux ALS dès le début de ses activités, en collaboration avec des institutions qui disposent déjà d'une longue expérience dans ce domaine, avant tout la Deutsche Forschungsgemeinschaft (DFG). Un symposium organisé par la Fondation Weimarer Klassik et le groupe d'éditeurs de la collection « Literatur und Archiv », éditée chez K.G. Saur à Munich, s'est tenu en novembre 1992 et a permis d'approfondir ces contacts. Dès l'acceptation du projet-pilote VTLS par la Bibliothèque nationale, M^{me} Marie-Thérèse Lathion a été détachée, à partir de septembre 1993, pour représenter les ALS dans le cadre de ces travaux. Elle a clarifié les questions spécifiques aux ALS, en particulier les liens avec la National Library of Scotland, qui catalogue aussi ses manuscrits sur VTLS dans un format MARC. Un séminaire de travail de trois jours — avec la collaboration d'experts du Deutsche Literaturarchiv de Marbach a.N. et de la Bibliothèque cantonale de Lausanne — a élaboré un texte de base pour le futur catalogage informatisé des fonds des ALS. Il fut alors décidé de soumettre les propositions des ALS à une série d'archives et de bibliothèques sélectionnées, dont le centre de gravité est aussi la littérature du XX^e siècle, avec pour objectif de fixer un minimum de points communs pour le catalogage des manuscrits.

Le catalogage intégré et différencié

Les ALS partent du principe qu'elles ne sont pas en mesure, ni sur les plans du personnel et du temps disponible, ni financièrement, d'élaborer de toutes pièces leurs propres règles et format de données pour le catalogage des manuscrits. Elles appliquent donc autant que possible les règles et les principes en usage depuis longtemps à la Bibliothèque nationale ou les modèles actuellement préparés par la Deutsche Forschungsgemeinschaft, utilisant le système VTLS et le format USMARC en service à la Bibliothèque nationale.



Grâce à une étroite collaboration avec le service de conservation de la BN, les travaux d'entreposage des fonds démarre dès leur catalogage aux ALS. Ainsi pour le fonds Dürrenmatt par exemple, classeurs et feuillets manuscrits ont été séparés pour être conservés dans des boîtiers spécialement confectionnés à leur intention qui prennent ensuite place dans les cartons à archives non acides.



Le chemin que suit un manuscrit commence avec les négociations pour l'acquisition et s'achève avec le catalogage. L'objectif d'un catalogage intégré est d'enregistrer à mesure, sur système VTLS, chacune des informations survenant en cours d'opération, afin de ne pas avoir à les saisir plusieurs fois. Pour l'inventaire d'un nouveau fonds acquis directement chez l'auteur, par exemple, ce mode de catalogage implique d'établir un inventaire sur un ordinateur portable puis d'enregistrer ces données en tant que notice dans les champs prévus à cet effet. Ces informations servent ensuite de base pour les demandes d'acquisition à la direction. Dès le début, il s'agit aussi d'évaluer les problèmes de conservation — avec la collaboration de la restauratrice de la Bibliothèque nationale. Dès la reprise d'archives ou d'un fonds, il faut par ailleurs déterminer à quelle profondeur s'effectueront tant le catalogage que les mesures de conservation.

Du point de vue des ALS, le plus important est le catalogage différencié : la profondeur du catalogage se fait en fonction de l'importance, de la fréquence d'utilisation et de la composition d'une collection. Il faut consciemment renoncer au perfectionnisme. La transposition de correspondances volumineuses, par exemple, n'a de sens que si l'on peut prévoir qu'elles seront souvent consultées. Mais il faut au minimum saisir immédiatement chaque fonds sous une forme sommaire (c'est-à-dire selon les critères fixés par le *Répertoire des fonds manuscrits des bibliothèques et archives de Suisse*), qui sera la forme de catalogage définitive, à moins que la nécessité s'impose de l'approfondir progressivement par la suite.

Le catalogage informatisé

Contrairement à la Bibliothèque nationale, les ALS ne font pas établir leur catalogue par des spécialistes. La seule personne qui a acquis un certain degré de spécialisation est M^{me} Marie-Thérèse Lathion, « super-user-VTLS » des ALS. Elle a établi un manuel USMARC pour le catalogage des manuscrits, contenant les informations détaillées nécessaires aux ALS, qu'elle a comparées aux recommandations du groupe de travail de la DFG (*Der Einsatz der Datenverarbeitung bei der Erschliessung von Nachlässen und Autographen*, Deutsches Bibliotheksinstitut, Berlin 1991). Sur cette base, elle a développé une demi-douzaine de masques standard VTLS pour la saisie du catalogage, qui devraient permettre aux collaborateurs des ALS de maîtriser la masse des incidents qui surviennent dans ces opérations.

Le catalogage informatique des manuscrits des ALS ne devrait plus rencontrer de gros obstacles en 1994, même si une série de questions restaient encore en suspens à la fin de 1993. Le système VTLS permet de cataloguer bien d'autres choses encore que des manuscrits, et il fut notamment adopté par la Bibliothèque nationale, au cours de sa phase d'évaluation approfondie, parce qu'il permet des traitements « multimédia ». Un projet-pilote pour tester les possibilités d'une saisie simultanée de documents manuscrits, vidéos ou en images est actuellement en cours sous la direction de M^{me} Ruth Wüst, qui s'en explique dans un autre article de ce rapport.

L'informatique offre aux chercheurs de demain des possibilités dont nous ne pouvons que rêver aujourd'hui. Mais elle ne doit pas devenir un but en soi. Les Archives littéraires devront peut-être résister à son attrait et à ses charmes. Il s'agit de bien différencier ce qui est techniquement possible, scientifiquement souhaitable et économiquement réalisable, et en tenant compte du personnel. Même le meilleur système informatique ne pourra jamais remplacer le contact direct entre les différentes archives et les relations personnelles avec les scientifiques.

